Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [x] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

- [x] Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

DE LA PROFESSION RELIGIEUSE

EN BAS-CANADA.

(*Suite et fin.*)

III.

RECHERCHE DES COMMUNAUTÉS QUI TOMBENT SOUS LA LOI.

SOMMAIRE.—XLVIII. Sujet du livre troisième.—XLIX. Quatre conditions requises.—L. Vœu solennel.—LI. Vœu perpétuel.—LII. Reconnaissance lors de la Cession.—LIII. Approbation depuis la Cession.—LIV. Ordres religieux et communautés en Bas-Canada.—LV. Division de ces ordres et communautés en cinq catégories.—LVI. Examen des couvents de la première catégorie.—LVII. Examen des couvents de la deuxième catégorie.—LVIII. Examen des couvents de la troisième catégorie.—LIX. Examen des couvents de la quatrième catégorie.—LX. Examen des couvents de la cinquième catégorie.—LXI. Hôtel-Dieu de Québec.—LXII. Hôtel-Dieu de Montréal.—LXIII. Ursulines de Québec.—LXIV. Ursulines des Trois-Rivières.—LXV. Actes de la profession religieuse.—LXVI. Conclusion.

XLVIII. Après avoir étudié la nature de la mort civile des religieux, l'étendue des incapacités que produit cet état, les résultats qu'il entraîne sur les biens, les personnes et les contrats de ceux qui s'y soumettent; il importe, pour donner à ce travail une utilité pratique, de déterminer les communautés religieuses qui, en Bas-Canada, doivent subir l'effet de cette loi.

Toutes les considérations que j'ai invoquées jusqu'ici, tous les développements auxquels je me suis livré, toutes les propositions que j'ai prouvées, ne l'ont été qu'en vue de cette troisième et der-

nière partie de mon travail, conclusion et conséquence des deux premières. Si les fondements que j'ai établis sont solides, l'édifice sera inébranlable ; si j'ai bien prouvé les prémisses de mon raisonnement, la conclusion que j'en tirerai logiquement sera irréfutable, et rien ne pourra détruire la force des applications que j'en ferai aux diverses communautés religieuses dont les membres sont privés de la vie civile.

Le Code s'est tu sur ce sujet; il s'est contenté de tracer les caractères auxquels on peut reconnaître les couvents qu'il a eu en vue. Il a donc laissé aux tribunaux et aux recherches individuelles, le soin de déterminer les personnes auxquelles s'appliquent les conditions exigées pour que la mort civile soit encourue. Du reste, ces conditions ressortent assez clairement du texte de l'article 34, dont il ne faut pas oublier les termes :

" Les incapacités résultant, quant aux personnes qui professent " la religion catholique, de la profession religieuse par l'émission " de vœux solennels et à perpétuité dans une communauté religieuse " reconnue lors de la cession du Canada à l'Angleterre et approu- " vée depuis, restent soumises aux lois qui les réglaient à cette " époque."

XLIX. L'on voit que cet article parle de vœux solennels et perpétuels, de communautés religieuses reconnues lors de la cession, et de communautés approuvées depuis. On peut donc dire que le Code exige quatre conditions pour que la profession religieuse entraîne mort civile.

1o. Vœux solennels.

2o. Vœux perpétuels.

3o. Il faut que ces vœux soient prononcés dans une communauté reconnue lors de la cession du Canada à l'Angleterre.

4o. Cette communauté doit, enfin, avoir été approuvée depuis cette époque.

Voilà les conditions que la loi demande. Les communautés qui les réuniront toutes les quatre subiront, seules, les effets de l'article 34 ; les autres n'y seront pas soumises ; l'absence d'une seule de ces qualités serait même suffisante pour priver ses religieux des bienfaits de la mort civile.

Cependant, avant de rechercher quelles sont les communautés, qui, en Bas-Canada, réunissent les conditions voulues par le Code, il est important, afin de bien comprendre l'intention de la loi, de préciser la nature, la portée et les qualités que doit avoir chacune de ces conditions. On ne peut, en effet, examiner avec assurance quelles sont les communautés qui possèdent les différentes conditions demandées par le législateur, sans avoir, au préalable, parfai-

tement compris, 1o ce que c'est qu'un vœu solennel, 2o ce que c'est qu'un vœu perpétuel, 3o de quelle manière il faut que communautés aient été reconnues, lors de la cession du Canada, et 4o enfin, quelle espèce d'approbation, de la part du gouvernement, est nécessaire pour mettre le dernier sceau aux divers caractères que la loi exige avant de frapper un religieux de mort civile.

L. Le vœu solennel est celui que fait une personne en s'engageant dans les ordres sacrés, ou en faisant profession de religion dans un ordre approuvé par l'Eglise, et par lequel elle s'engage publiquement à suivre les conseils de l'évangile, selon une des règles approuvées par l'Eglise.[1] On oppose le vœu solennel au vœu simple qui est celui qui se fait en particulier et sans aucune solennité.[2] Les ordres religieux, seuls, font des vœux solennels; les congrégations religieuses de prêtres séculiers ou de filles séculières, non approuvées par le Saint-Siége, ne font pas de vœux solennels, elles ne font que des vœux simples. Ces vœux, du reste, peuvent être prononcés publiquement et d'une manière très-solennelle; mais ce n'est pas là la solennité dont il s'agit ici. Le caractère particulier et spécial aux vœux solennels, c'est d'être prononcés dans un couvent établi par clôture papale. Ceci m'amène à parler du vœu fait à perpétuité.

LI. Le vœu perpétuel est celui qui est fait sans limite de temps; il forme une obligation qui dure pendant toute la vie naturelle de la personne qui le prononce.

Les communautés dans lesquelles les vœux solennels et perpétuels sont en usage, constituent à proprement parler, les ordres religieux réguliers. Ces ordres ont encore un autre caractère qui les distingue d'avec les simples congrégations séculières : ils sont cloîtrés par bref du Souverain-Pontife, à qui seul appartient l'établissement et la reconnaissance de ces institutions.

LII. Après ces deux conditions, le Code exige encore que la communauté religieuse ait été reconnue lors de la cession du Canada à l'Angleterre. Quelle est la reconnaissance demandée ici par le législateur? Il faut que ce soit une reconnaissance telle, qu'elle ait liée l'Angleterre envers la puissance avec laquelle elle traitait, c'est-à-dire la France, et à l'égard de la nation dont les intérêts étaient en jeu, c'est-à-dire les Canadiens. Une telle reconnaissance, un tel lien ne peut s'établir que dans une pièce diplomatique, par un traité entre deux peuples, et c'est dans la capitulation de Montréal qu'on la trouve. Voici les différents articles que contient ce

1 De Héricourt, *Lois Ecclésiastiques*, pp. 561,562.

2 Do. p. 561.

document, au sujet des couvents qu'il y avait en Canada, à l'époque où il fut signé.

Article 32.—" Les communautés de filles seront conservées dans " leurs constitutions et privilèges ; elles continueront d'observer " leurs règles ; elles seront exemptées du logement des gens de " guerre ; et il sera fait défense de les troubler dans les exercices " de piété qu'elles pratiquent, ni d'entrer chez elles ; on leur " donnera même des sauves-gardes, si elles en demandent.—Ac- " cordé.

Article 33.—" Le précédent article sera pareillement exécuté à " l'égard des communautés des Jésuites et Récollets et la maison " des prêtres de Saint-Sulpice à Montréal ; ces derniers et les Jé- " suites conserveront le droit qu'ils ont de nommer à certaines " cures et missions comme ci-devant.—Refusé jusqu'à ce que le " plaisir du Roi soit connu."

Cette reconnaissance accordée aux communautés de femmes par l'article 32, et refusée aux couvents d'hommes par l'article 33. me parait revêtue de toutes les conditions d'autorité, de stabilité et de solennité requises pour en assurer l'exécution et le respect. Stipulé dans un acte public, entre les ministres autorisés des deux puissances belligérantes ; cette condition fut une de celles qui déterminèrent la soumission du peuple canadien.

Cette convention, faite au milieu du sang et des armes, lie les deux parties, et l'Angleterre ne pourrait, sans violer le droit international, tant à l'égard de la France qu'à l'égard des Canadiens, refuser aux couvents de femmes la liberté d'observer leur règle et leur constitution.

Les deux articles de la capitulation de Montréal que l'on vient de lire, font une élimination importante que je signalerai plus bas, lorsque le moment en sera arrivé.

LIII. La quatrième condition posée par le Code exige que la communauté ait été approuvée depuis la cession du Canada à l'Angleterre. Il n'est pas nécessaire que cette approbation ait été donnée par les autorités impériales ; il suffit que la législature du Bas-Canada ait, par des actes publics, sanctionné l'existence de la communauté religieuse.

Il n'est pas non plus essentiel que cette approbation ait été donnée formellement ; une reconnaissance tacite, résultant d'une existence tolérée par le pouvoir depuis la date de la cession du Canada à l'Angleterre, serait suffisante pour les communautés qui existaient dans le pays à cette époque. Tel me parait être le sens de l'article 353 du Code Civil, qui dit : "Les corporations sont constituées par

acte du parlement, par charte royale ou par prescription. Sont aussi légalement constituées *celles qui existaient au temps de la cession du pays* et qui depuis ont été continuées et reconnues par autorité compétente."

Cette reconnaissance tacite, ou bien l'approbation formelle faite par acte du parlement, constitue la communauté religieuse en corporation civile. Par là, la communauté acquièrt tous les droits ordinaires des corporations, tels que définis dans le titre onzième du livre premier du Code Civil ; elle devient *une personne fictive ou morale dont l'existence et la successibilité sont perpétuelles* ;[1] elle est capable de certains droits et elle est sujette à certaines obligations. La communauté entre ainsi dans l'état, qui, après lui avoir donné ou reconnu la vie, est tenu de la protéger et de la défendre contre les agressions du dehors.

Voilà comment on doit comprendre les quatre conditions posées par le Code. Recherchons maintenant les communautés qui les ont remplies.

LIV. Le Bas Canada possède aujourd'hui un nombre considérable de communautés religieuses; le diocèse de Montréal est partilierement riche sous ce rapport, grâce à l'énergie persévérante et à l'activité infatigable de l'homme éminent qui occupe, depuis trente ans, le siége épiscopal. Ces divers couvents, d'hommes ou de femmes, vivent sous des règles différentes, suivant le but qu'ils poursuivent. Dans leur saint zèle, ils embrassent toutes les faiblesses humaines, toutes les misères sociales, tous les besoins de la population. Les uns répandent parmi les enfants du peuple l'instruction primaire, forte, religieuse ; tandis que les autres enseignent d'une manière aussi habile que savante les sciences et les lettres à ceux qu'appelle une vocation plus élevée ; jeunes garçons et jeunes filles, tous trouvent dans l'abnégation de nos religieux ou de nos religieuses des maîtres profondément versés dans toutes les connaissances divines et humaines.

Quelques-unes de ces saintes femmes s'adonnent au soin des malades, d'autres recueillent les victimes du vice, les consolent et les ramènent à la vertu ; ou bien, se livrant à toutes les austérités d'une vie contemplative, prient, pleurent et souffrent pour ceux qui ne savent ni prier, ni pleurer, ni souffrir dans la paix de l'âme. D'autres religieux recueillent ces jeunes criminels que vomissent chaque jour nos prisons, et épargnent à la société la tâche d'en faire de bons citoyens, des hommes vertueux ; quelques-uns enfin savent, au milieu des mortifications de la chair, trouver la force de

1. *Code Civil*, art. 352.

devenir les pionniers de la colonisation du Canada. En un mot, toutes les misères ont un soulagement, toutes les souffrances une consolation.

Voici l'énumération aussi exacte que possible des différentes communautés et ordres religieux qui ont existé ou qui existent maintenant en Bas-Canada. Je les range par ordre de date.

Les PP. Franciscains, 1615.
La Compagnie de Jésus, 1625.
Hôtel-Dieu de Québec, 1639.
Ursulines de Québec, 1639.
Hôtel-Dieu de Montréal, 1642.
Prêtres des Missions Étrangères,
Congrégation de Notre Dame, 1653.
Le Séminaire de Montréal, 1657.
Hôpital-Général de Québec, 1693.
Ursulines des Trois-Rivières, 1697.
Hôpital-Général de Montréal, ou les Sœurs Grises, 1747.
La Providence de Montréal, 1828.
Les Frères de Ecoles Chrétiennes.
Les Dames du Sacré-Cœur, 1842.
Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, 1843.
Dames du Bon-Pasteur, 1844.
Sœurs de Notre-Dame de Ste. Croix, 1847.
Les Frères de Saint-Viateur,
Les Dames de Lorette, 1847.
Les Sœurs de Miséricorde, 1848.
Les filles de Ste. Anne, 1848.
Les PP. de Ste. Croix, 1851.
Les Sœurs de Ste. Croix ou Marianites, 1851.
Les Sœurs de la Présentation de Marie, 1853.
Les Pères Trappistes, 1860.
Les Sœurs du Précieux sang, 1861.
Les Frères de la Miséricorde, 1866.

LV. Toutes ces diverses communautés religieuses peuvent se diviser en cinq catégories : la première se composerait des congrégations séculières établies depuis la conquête ; la seconde, des ordres religieux, tant d'hommes que de femmes, fondés depuis la conquête ; la troisième, des congrégations séculières établies avant la conquête ; la quatrième, des ordres religieux d'hommes qui existaient avant la conquête ; la cinquième, enfin, des ordres religieux de femmes qui existaient avant la conquête.

Ces cinq catégories renferment tous les différents couvents que possède le Canada. De plus, elles procèdent d'une division naturelle,

qui ressort bien du point de vue auquel j'étudie le sujet, et qui, ensuite, y ramène facilement le lecteur. Cette division a encore un autre avantage, celui de simplifier et surtout d'abréger ce travail; comme chaque classe, en effet, contient des communautés semblables entre elles, quant aux caractères demandés par la loi, on peut étudier conjointement toutes les communautés que contient une classe. On s'assure ainsi immédiatement si elles remplissent les autres conditions voulues par le Code, sans être obligé de faire l'examen individuel de chaque couvent, et on arrive d'une manière également sûre à définir les religieux qui perdent la vie civile en Canada. Examinons donc, l'une après l'autre, les cinq catégories ou classes de communautés que j'ai énumérées plus haut.

LVI. Les congrégations ou communautés séculières établies depuis la conquête, ne remplissent pas évidemment les exigences de l'article 34. Puisqu'elles sont des congrégations séculières, elles ne sont pas des ordres religieux; elle ne font pas de vœux solennels, ni de vœux perpétuels, Du reste, ces communautés fondées depuis la cession du Canada à l'Angleterre, n'ont pu participer à la reconnaissance que contient l'article 32 de la capitulation de Montréal. Il est donc évident que ces couvents ne réunissent pas les caractères exigés par l'article 34 du Code Civil pour que leurs membres soient privés de la vie civile, et le lecteur peut immédiatement mettre de côté toutes les communautés qui se rangent sous cette catégorie; savoir: les Frères de la Miséricorde, les Sœurs de la Présentation de Marie, les Marianites, les Pères de Ste. Croix, les Filles de Ste. Anne, les Sœurs de Miséricorde, les Dames de Lorette, les Sœurs de Notre Dame de Ste. Croix, les Dames du Bon-Pasteur, les Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, les Dames du Sacré-Cœur, les Frères des Ecoles Chrétiennes, et les Sœurs de la Providence de Montréal.

LVII. La deuxième division contient les ordres religieux, tant d'hommes que de femmes, fondés depuis la conquête. Les membres de ces ordres religieux font des vœux solennels et des vœux perpétuels; le gouvernement, depuis leur établissement, a pu les reconnaître et leur accorder les droits et les caractères de corporation; mais, comme ils n'existaient pas lors de la cession, ils n'ont pû obtenir à cette époque la reconnaissance que le Code exige comme une des conditions de la mort civile des personnes qui en forment partie. Il faut donc encore rejeter la quatrième catégorie, qui comprend les Pères Trappistes. Passons à la troisième divisi on

LVIII. Elle contient les congrégations séculières établies avant la conquête. Il suffit de dire que ce ne sont pas des ordres religieux, qu'elles ne font ni vœux solennels, ni vœux perpétuels,

pour conclure que quand même elles auraient été reconnues lors de la cession du Canada à l'Angleterre et approuvées depuis, cependant leurs membres ne sauraient être morts civilement, parce que ces communautés ne réunissent pas deux des conditions exigées par le Code. Ainsi donc, le Séminaire de St. Sulpice, les prêtres des Missions étrangères, les Dames de la Congrégation de Notre-Dame, l'Hôpital-Général de Québec, et les Sœurs Grises de Montréal, doivent être écartées ; leurs membres ne sont pas morts civilement.

LIX. La quatrième division contient les ordres religieux d'hommes qui ont été établis en Canada avant la conquête ; il y en a deux, les Franciscains ou Récollets et les Pères de la Compagnie de Jésus. Les religieux profès de ces deux ordres prononcent des vœux solennels et des vœux perpétuels. Mais ont-ils été reconnus lors de la cession du Canada ? On vient de voir que le général anglais ne voulut pas accorder de sa propre autorité à ces religieux et autres communautés d'hommes qu'il y avait alors en Canada, les priviléges qu'il venait d'octroyer aux communautés de femmes ; il exigea que la chose fut référée à son gouvernement, et, en attendant, il la refusa "jusqu'à ce que le plaisir du roi fut connu."

Le plaisir du roi ne tarda pas à se faire connaître ; les Franciscains reçurent défense de se recruter, et leurs biens furent saisis par le gouvernement anglais, à la mort du dernier survivant, en 1813. Les Jésuites ayant été supprimés en Europe, les autorités s'emparèrent de leurs propriétés en Canada. Bien des années après, en 1842, ils revinrent au pays et nous les avons encore parmi nous. Cependant le gouvernement ne les a jamais reconnus comme religieux ; ils n'existent à Montreal que comme membres de la corporation du collége Ste. Marie. Enfin les Sulpiciens, après bien des craintes et bien des menaces qui, plus d'une fois, furent sur le point de se réaliser, obtinrent assez récemment une reconnaissance de la couronne britannique et furent confirmés dans la possession de leurs biens.

LX. On a vu jusqu'ici que les communautés rangées dans la première, seconde, troisième, et quatrième division ne possèdent pas toutes les qualités demandées par l'article 34. Les unes ne font pas de vœux perpétuels et solennels, d'autres n'ont pas été reconnues lors de la cession du Canada à l'Angleterre, quelques unes enfin n'ont pas été approuvées par le gouvernement depuis la conquête, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas été incorporées ; toutes pèchent par un point ou par un autre. Il ne reste plus qu'à voir si les communautés que l'on doit ranger dans la cinquième catégorie, remplissent toutes les conditions exigées par le Code Civil.

La cinquième catégorie comprend les ordres de femmes fondés en Canada avant la conquête ; il y en a deux, les Ursulines et les Dames de l'Hôtel-Dieu. Ces deux communautés auront donc rempli toutes les conditions demandées par le Code, et leurs membres seront privés des droits civils et morts civilement, si, ayant été reconnues lors de la cession du Canada à l'Angleterre, elles ont été approuvées depuis par le gouvernement. C'est ce que je vais examiner maintenant. Je commence par les Sœurs de l'Hôtel-Dieu.

Il existe deux couvents de ce nom en Canada, l'un à Québec et l'autre à Montréal ; le plus ancien est celui de Québec. Tous deux sont cloîtrés et suivent la règle de St. Augustin.

LXI. Les Religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus de Québec ont été tirées de la maison de Dieppe, fondée avant l'année 1250. Cette maison, remarque l'auteur des *Servantes de Dieu en Canada*,[1] était déjà considérée comme formant un ordre régulier lorsqu'elle fut approuvée par une bulle du pape Alexandre VII, du 19 juillet 1664.

La règle de la maison mère de Dieppe fut apportée à Québec ; l'Hôtel-Dieu de Québec forme donc un ordre religieux régulier, dont les religieuses professes font des vœux solennels et perpétuels.

Elles furent reconnues lors de la cession du Canada à l'Angleterre ; cette reconnaissance, comme on l'a vu plus haut, est contenue à l'article 32 de la capitulation de Montréal. Cet article est fait en termes généraux ; il s'applique à toutes les communautés de filles qui existaient en Canada à la date de sa signature. Enfin, ces religieuses ont été approuvées par le gouvernement depuis cette époque, de la manière prévue par l'article 353 du Code Civil ; elles l'avaient déjà été sous Louis XIV, par lettres d'amortissement en date du 7 juin 1680.

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec réunissent donc les quatre qualités voulues par le Code Civil pour faire encourir la mort civile à leurs membres ; elles sont donc mortes civilement.

LXII. L'Hôtel-Dieu de Montréal, dont les religieuses sont connues sous le nom de Religieuses Hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu, a été fondé en 1642 par Melle Mance. Les religieuses qui firent cet établissement furent prises dans le couvent de la Flèche, en France. Ce couvent était encore assez récent, il n'avait été fondé qu'en 1636 ; mais il prit bientôt de grands développements, et par un bref du 19 janvier 1666, le pape Alexandre VII approuva cet institut, déclarant que les Hospitalières sorties de l'Hôtel-Dieu

[1] P. 17.

de la Flèche, pour aller à Montréal et ailleurs, étaient véritablement religieuses, ayant fait les trois vœux solennels et embrassé la clôture sous la règle de St. Augustin.[1] Il est même à remarquer, ajoute M. l'abbé Faillon,[2] que par ce bref, les Hospitalières de St. Joseph se trouvèrent les seules en Canada qui furent reconnues solennellement pour religieuses ; car celles de Québec, à qui M. de Laval voulait les unir, ne faisaient alors et n'ont jamais fait depuis que des vœux simples dans leur profession.

Le savant historien ne se trompe-t-il pas ici quant aux vœux des sœurs de l'Hôtel-Dieu de Québec ? Il est certain, en effet, qu'elles prononcent des vœux solennels et qu'elles forment un ordre régulier, comme l'a déclaré la bulle d'Alexandre VII, du 19 juillet 1664.

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, comme les autres ordres religieux de femmes qui existaient à cette époque, furent reconnnues lors de la cession du Canada à l'Angleterre, par l'article 32 de la capitulation de Montréal. Longtemps avant, leur établissement avait été approuvé par lettres-patentes du roi en date du 8 avril 1669.[3] Ces religieuses jouirent paisiblement de leurs priviléges et de leurs immunités depuis la conquête, et enfin, par l'acte 12 Vict. c. 139, elles furent reconnues comme formant une corporation, pouvant acquérir et posséder de nouvelles propriétés. En un mot, elles furent approuvées dans le sens des articles 34 et 353. Conséquemment, les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal remplissent les quatre conditions imposées par cet article ; on doit donc les considérer comme mortes civilement.

LXIII. Il nous reste à examiner les Ursulines, qui ont deux couvents en Bas-Canada, l'un à Québec, et c'est le plus ancien, et l'autre à Trois-Rivières, qui a été tiré du premier. Les Ursulines sont, avec les Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Québec, les premières religieuses qui soient venues s'établir en Canada. Elles avaient à leur tête une personne d'une grande distinction, la sœur Marie de l'Incarnation, surnommée la Thérèse de la Nouvelle-France. Ces vénérables religieuses, chargées de l'instruction des jeunes filles, ont donné l'éducation, soit primaire, soit supérieure, à une portion notable des femmes canadiennes. Il en est bien peu parmi nous, qui ne trouveront, en parcourant les listes publiées de leurs élèves, une ou plusieurs parentes. Malgré la sévérité de leur règle et la stricte observance de leur clôture, elles ont toujours su attirer les élèves

1 Les servantes de Dieu en Canada, p. 37.

2 Hist. de la Col. Franç. au Canada, t. III, p. 175.

3 Edit. et Ordon. t. I, p. 66.

par leur affabilité, et les conserver par le mérite incontestable de l'instruction qu'elles donnent.

L'ordre des Ursulines fut fondé en 1537 par Sainte Angèle Merici, qui mit ses filles spirituelles sous la protection de Ste. Ursule. Cet ordre avait un grand nombre de maisons en France ; les premières Ursulines de Québec, savoir la Mère de l'Incarnation et la sœur Marie de St. Joseph, furent tirées du couvent de Tours, en 1639. Cette congrégation appartenait à la famille des Ursulines de Bordeaux, dont la maison, avec cinq autres qui en étaient sorti, furent érigées en vrais monastères, par bulle du pape Paul V, en 1618.[1] Assez longtemps après leur établissement, savoir en 1682, les Ursulines de Québec s'affilièrent au couvent de Paris, qui avait été érigé en monastère par Paul V, en 1612. Les Ursulines vécurent à Québec en monastère non encore approuvé par l'Eglise, d'abord sans constitution propre, et ensuite sous une règle composée pour elles, en 1647, par le P. Jérôme Lallemant, S. J. Cet état de choses dura jusqu'en 1682, époque à laquelle, comme je viens de le dire, la communauté s'affilia à la Congrégation des Ursulines de Paris.[2] Ces religieuses sont cloitrées ; elles font des vœux solonnels et perpétuels ; elles reçurent des lettres d'amortissement du roi le 7 juin 1680.[3] Lors de la cession du Canada à l'Angleterre, elles furent reconnues et conservées dans tous leurs privilèges par l'article 32 de la capitulation de Montréal. Elles existèrent sans être inquiétées par le gouvernement jusqu'à ce que l'acte 12 Vict. c. 14 leur permit d'acquérir des propriétés plus étendues.

LXIV. Le couvent des Ursulines des Trois-Rivières a été fondé en 1697 par Mgr. de St. Valier, qui l'a d'abord formé de cinq religieuses tirées du couvent de Québec. Le même prélat obtint du roi, pour ces religieuses, des lettres patentes, en date du mois de mai 1702.

Les Ursulines des Trois-Rivières appartiennent au même ordre religieux que les Ursulines de Québec ; elles font, comme ces dernières, des vœux solonnels et perpétuels, et elles sont cloîtrées. Lors de la capitulation de Montréal, elles participèrent, comme les autres communautés de femmes, à la protection et à la reconnaissance accordées par le gouvernement anglais. Par l'acte 8 Vict. c. 103, elles furent approuvées, et reçurent la permission d'acquérir et de posséder des propriétés. L'article 353 du Code Civil s'applique aussi à elles.

1 Les Servantes de Dieu en Canada, p. 26.

2 Les Servantes de Dieu en Canada, p. 25.

3 Edits et Ordon. t. I. p. 243.

Voilà les communautés qui composent la première des divisions que j'ai établies plus haut ; ce sont les seules auxquelles puisse s'appliquer l'article 34, car ce sont les seules qui remplissent toutes les conditions qu'il exige.

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal et de Québec, et les Ursulines sont donc mortes civilement, et il n'y en a pas d'autres que ces vénérables femmes qui le soient. J'ai exposé dans la deuxième partie de ce travail tous les effets que peut avoir la mort civile causée par profession monastique en Bas-Canada; les religieuses que je viens de nommer subissent tous ces effets.

Quelques-uns de ces effets peuvent être prévenus par des actes entre vifs faits avant la profession, et c'est ce qui a lieu ordinairement en Bas-Canada. De semblables mesures, inspirées par la prudence, peuvent avoir de grands avantages, et les familles devraient toujours penser à les adopter, lorsqu'un de leurs membres se dispose à embrasser la vie monastique.

LXV. La mort civile des religieuses étant admise dans notre Code, la législation n'aurait pas été complète, si elle n'eût fourni les moyens de prouver, d'une manière authentique, chaque cas particulier de mort civile. C'est ce qui a été fait par certaines dispositions qui se trouvent aux articles 70, 71, 72, 73 et 74 du Code Civil du Bas-Canada. En vertu de ces dispositions, toute communauté religieuse où il est permis de faire profession, par vœux solennels et perpétuels, doit tenir deux registres semblables pour y insérer les actes constatant l'émission de tels vœux. Ces registres sont cotés et paraphés par les autorités judiciaires, comme les autres registres de l'état civil, et les actes y sont inscrits sur les deux registres, de suite et sans blancs, aussitôt qu'ils sont faits ; les ratures et les renvois sont approuvés et paraphés par tous ceux qui ont signé au corps de l'acte ; tout y doit être écrit au long, sans abréviations ni chiffres. Les actes doivent faire mention des noms et prénoms et de l'âge de la personne qui fait profession, du lieu de sa naissance et des noms et prénoms de ses père et mère. Ils doivent être signés par la partie elle-même, par la supérieure de la communauté, par l'évêque ou autre ecclésiastique qui fait la cérémonie, et par deux des plus proches parents ou par deux amis qui y ont assisté. Ces registres durent pendant cinq années, après lesquelles l'un des doubles est déposé, dans les six premières semaines de l'année, au greffe de la Cour Supérieure ou à celui de la Cour de Circuit, suivant le cas. L'autre registre reste dans la communauté pour faire partie de ses archives. Les extraits de ces registres, signés et certifiés par la supérieure de la communauté, ou par les dépositaires de l'un des doubles, sont authentiques et sont délivrés

par l'un ou par l'autre au choix et à la demande de ceux qui les requièrent.

Il suit des principes posés dans ce travail, que les couvents de l'Hôtel-Dieu de Montréal et de Québec, et les Ursulines ont, seuls, le droit d'avoir de ces registres.

LXVI. Je n'ai rien à ajouter à cette dernière considération, par laquelle je veux finir ce travail.

Qu'il me soit seulement permis de former un vœu : c'est que dans les amendements que l'on sera forcé de faire avant longtemps, au Code Civil du Bas-Canada, on songe à rendre plus explicite la législation à l'égard de la profession religieuse. Quelques points, on l'a vu, auraient besoin d'être éclaircis, d'autres d'être affirmés, et la société gagnerait à voir introduire dans la loi certaines dispositions propres à remplir ce double but. Un petit nombre d'articles, sages et bien rédigés, y suffirait ; et, en écartant les questions qui sont aujourd'hui douteuses, ils ramèneraient, dans notre législation, l'harmonie des tendances, l'uniformité des interprétations, la précision et la force des dispositions légales, et contribueraient, enfin, à y affermir cet esprit chrétien, cet accord avec le droit canon, cette union entre l'Eglise et l'Etat, qu'on ne saurait trop désirer en Bas-Canada, et qui, dans certains détails, a été trop méconnue.

E. Lef. de Bellefeuille.

LA CHANSON DE L'EXILE.

Au fond d'un val, sous les ombrages,
Un voyageur s'en va marchant;
Une voix perce les feuillages,
C'est un air du pays! un doux et triste chant;
Il s'arrête, il pleure, il se glisse
Par un sentier dans les taillis,
Le chanteur dit : Dieu vous bénisse,
Et vous ramène à vos amis,
Au Canada, notre pays!

— Qui vous a dit mon origine?
— Ma chanson vous a fait pleurer.
— Votre cœur porte, j'imagine,
Des souvenirs cruels que je dois ignorer?
— Mon sort vaut bien qu'on en gémisse!
Mes vœux pour vous sont des avis :
Voyageur, que Dieu vous bénisse,
Et vous ramène à vos amis,
Au Canada, notre pays!

Fatale erreur de ma jeunesse!
J'étais à l'âge où je vous vois,
Avec quels transports d'allégresse
Je quittai mon village, et nos champs et nos bois!
La fortune a plus d'un caprice,
J'en éprouvai tous les soucis...
Voyageur, que Dieu vous bénisse,
Et vous ramène à vos amis,
Au Canada, notre pays!

L'orgueil, si puissant dans notre être,
Sur ce sol a rivé mes pas.
J'ai vu mes rêves disparaître,
Et, courbé sous le joug, mon front ne rougit pas!
L'étranger veut un dur service,
Quand nous devenons ses outils...
Voyageur, que Dieu vous bénisse,
Et vous ramène à vos amis,
Au Canada, notre pays!

J'ai suivi la plus sombre route,
Dans mon coupable aveuglement :
Où vas-tu fantôme du doute,
Des passions de l'homme irrésistible aimant ?
Ton nom seul est un maléfice,
Qui trouble ses jours et ses nuits...
Voyageur, que Dieu vous bénisse,
Et vous ramène à vos amis,
Au Canada, notre pays !

J'ai souvent déploré ma faute !
Un prêtre, un jour, m'est venu voir,
Je l'accueillis, il fut mon hôte,
Il réveilla ma foi, je compris mon devoir.
Et maintenant, sans artifice,
Je vois le mal que j'ai commis...
Voyageur, que Dieu vous bénisse,
Et vous ramène à vos amis,
Au Canada, notre pays !

J'avais ma tâche sur la terre,
Propre aux dons que le ciel m'a faits ;
Mon égoïsme solitaire,
Vendit à l'étranger tous ces nobles bienfaits.
J'ai vu le fond du précipice,
Dans les remords et les ennuis.
Voyageur, que Dieu vous bénisse,
Et vous ramène à vos amis,
Au Canada, notre pays !

Ah ! retournez dans la Patrie,
Pour travailler au bien de tous,
N'attendez pas que, défleurie,
Votre âme se refuse à ce labeur si doux !
Le pur amour est sacrifice :
Soyez Canadien à ce prix !
Voyageur, que Dieu vous bénisse,
Et vous ramène à vos amis,
Au Canada, notre pays !

O foi vivace ! ô langue aimée !
A vous ensemble l'avenir !
Votre valeur est d'une armée,
Le Canadien fidèle apprend à vous chérir.
Sous votre égide protectrice,
Que de beaux jours pour mon pays !
Voyageur, que Dieu vous bénisse,
Et vous ramène à vos amis,
Au Canada, notre pays !

BENJAMIN SULTE.

POESIE DU DROIT PRIMITIF.

OUVRAGES CONSULTÉS, CITÉS OU ANALYSÉS.

Ives Goguet : De l'origine des lois.—Laferrière : Histoire du Droit Français.—L'Herminier : Introduction générale à l'histoire du Droit.—De Savigny : Histoire du Droit Romain au Moyen-Age.—Bélime : Philosophie du Droit.—Châteaubriand : Etudes historiques.—Michelet : Les origines du Droit Français.—Chassan : Essai sur la symbolique du Droit.—Walter Scott : Note à la fin de son roman " Péveril-du-Pic, où il cite M. Palsgrave.—DeBonald : Législation primitive.—Collin de Plancy : Légendes.—Troplong.—Loysel : Anciennes Coutumes.—Mazures : Essai sur les littératures européennes.—Louis Veuillot : Droit du Seigneur.—" La Civilta Cattolica " : Essai sur le mariage.

I.

Il en est de l'enfance des peuples comme de celle des individus : la civilisation n'éclate pas tout à coup au milieu de l'ignorance et de la barbarie ; elle est l'œuvre des siècles. Le droit, de même que les autres institutions de la société, a eu ses phases très-saisissables de formation et de développement. Dans son enfance, il parle un langage naïf dont la poésie elle-même se colore. Il ne s'est pas encore posé en science théorique. Intimement lié à la religion et à l'art, le droit alors est un cantique ; le prêtre et le poëte sont législateurs. Son langage, qui est celui des premiers jours, donne au droit de ces époques une physionomie particulière, un caractère spécial qu'il conserve quelquefois longtemps après que la civilisation s'est fait jour dans la société.

C'est sur cette époque de la science que j'entreprends de jeter un coup d'œil. Je n'ai pas adopté d'ordre très-précis dans la citation des textes nombreux que le sujet requiert. J'ai cependant séparé dans une très-ample division le droit de l'Allemagne et le droit de

la France ; que si quelquefois je m'écartais un peu d'une route bien régulière, cueillons toujours les fleurs qui s'offriront à nos regards ; comme dans un jardin, l'on admire les roses qui bordent un sentier mal tracé.

Dès qu'une nation est constituée, qu'elle a ses habitudes qui la distinguent des autres nations, une foi et un culte qui témoignent de son existence, le droit est au milieu d'elle. Une religion lui a donné naissance, et il puise ses inspirations au sein de cette religion ; il ne croît et ne se développe que sous ses ailes. Alors, le droit est divin et le prêtre législateur. Moïse recevant, au milieu des tonnerres et des éclairs, les tables de la loi, est en même temps le prêtre du Seigneur et le législateur du peuple de Dieu.

Dans les âges primitifs, le Droit encore incertain et se dessinant à peine à travers les habitudes des peuples ne peut pas avoir ce caractère déterminé, ces formes concises et cette expression philosophique que lui donne une civilisation avancée. La nature avec ses productions, les ondoyantes forêts, les arbres que le vent agite, le ruisseau avec son doux murmure, l'océan qui gronde, la tempête qui mugit et brise tout sur son passage, tout est recueilli pour orner la formule. Ces spectacles frappent l'imagination des peuples encore jeunes et naïfs : car l'imagination appartient aussi bien à la jeunesse des peuples qu'à la jeunesse de l'homme. Ils en font l'expression de la loi. Il n'y a pas jusqu'au brin d'herbe de la prairie et à l'humble fleur des champs qui ne soient un instrument de la loi. La terre elle-même joue un rôle dans cette pantomime du symbole juridique. C'est ainsi qu'à l'origine de Rome, les hommes, accourus de tous les coins de l'Italie, avaient dû apporter chacun et déposer dans une fosse consacrée, une poignée de la terre de leur pays, afin de créer à cette colonie universelle un sol qui lui fût propre, une patrie qui représentât matériellement la patrie de tous ces aventuriers, et tel fut, ajoute Chassan, tel fut le symbole que Rome, dans son juste orgueil, édifia sur cette vieille tradition, pour créer la grande cité du monde, le chef-lieu du globe, la ville commune par essence, asile de toutes les nations, la cité hospitalière et civilisatrice entre toutes.

Dans un ordre d'idées plus pratiques, l'homme établit l'inviolabilité de sa propriété et la sureté de ses engagements par les symboles que le monde matériel lui fournit, et la première expression de la loi se pare des plus brillantes couleurs d'une suave et naïve poésie qui lui prodigue ses richesses d'allégories et d'images : c'est l'enfant qui bégaie harmonieusement.

L'homme aime singulièrement tout ce qui ressemble un peu au mystère. Les fictions sont l'un des plus puissants véhicules de la

poésie ; car la poésie, ce n'est pas seulement le vaste océan qui soulève et abaisse incessamment ses vagues écumantes ; ce n'est pas seulement la forêt à l'ombre épaisse qui agite son feuillage sous le souffle du vent : ce n'est pas seulement ce mont qui élève jusqu'aux nuages ses flancs altiers ; ce n'est pas seulement le ruisseau aux bords toujours verts, au murmure harmonieux, qui roule son onde cristalline dans un bois solitaire. La poésie, c'est tout cela ; mais c'est plus encore. Il faut une vie, une pensée pour animer tous ces êtres. Toute la nature se peuple d'esprits merveilleux et le monde matériel est le symbole d'une pensée, pensée immense qui n'est pas Dieu, mais qui en est l'image. Tous ces bruits de la nature sont des concerts, ces murmures sont des louanges, ces frémissements des actions de grâces qui montent avec le cœur du poëte jusqu'au trône de l'Eternel. Et chose singulière et qui fait bien voir l'aptitude, ou plutôt la passion de l'humanité pour le mystérieux, la fiction, le symbole, c'est que la poésie qui spiritualise la matière, rend souvent la pensée sous une forme matérielle. Tout ce qu'il y a de sentiment au fond du cœur de l'homme, tout ce qu'il y a de nobles pensées qui rayonnent sur son front, se traduisent par des figures écloses dans l'imagination du poëte et inspirées par les spectacles de la nature.

Cet amour passionné, ardent, profond pour le symbole, n'est pas seulement le trait caractéristique de quelques nations de l'antiquité, mais c'est aussi le trait qui domine chez les peuples du moyen-âge qui en étendent l'application. Tout ce qu'il y a d'abstrait et de moral dans l'homme, dit Mr. Troplong, venait se traduire en représentations corporelles et le droit n'était qu'une perpétuelle allégorie.

La symbolique, accueillie avec passion par les Germains, fut en grande partie transformée en s'étendant sur toute la surface du nouvel empire des Francs.

Si de l'ancienne Gaule on passe à la France du moyen âge, on retrouve encore le symbole qui, quoique privé de la consécration de la loi écrite, n'en existe pas moins dans les mœurs, dans les croyances et dans les usages populaires.

Je me contenterai de citer quelques usages symboliques qui restent dans l'ordre juridique, sans les interpréter. La symbolique n'entre pas dans le cadre que je me suis tracé ; elle pourrait être le sujet d'une seconde étude.

Le mariage romain *confarreatione* était consacré par le grand Prêtre de Jupiter devant dix témoins. Le grand Pontife donnait à goûter aux deux époux un gâteau fait de fleur de farine, d'eau et de sel. La coiffure de la mariée était en forme de tour comme celle des vestales. Sur la tête, elle avait de la majolaine en fleurs et sous

ses vêtements, une petite couronne de verveine. Son voile était de pourpre. Sa tunique blanche était serrée par une ceinture de laine de brebis. On l'enlevait des bras de sa mère et elle passait sans toucher des pieds le seuil de la maison conjugale. On la faisait asseoir sur une toison. Elle avait apporté un fuseau et une quenouille. Elle entourait de bandelettes de laine la porte de son époux.

Chez les Bysantins comme dans l'ancienne Rome, le voile de la fiancée devait être de pourpre. Les deux époux portaient des couronnes que l'on conservait ensuite dans le temple. La couronne était faite en forme de tour.

Les couronnes nuptiales des Grecs étaient de feuilles d'olivier, entourées de soie blanche et poupre.

Dans certains pays de l'ancienne Gaule, la dot des filles consistait en un chapel de roses.

Alors que le roi de France venait de recevoir la confirmation du Saint-Chrême, on donnait la liberté à des essaims de petits oiseaux qui voltigeaient en poussant de joyeux cris au milieu de l'église de Rheims.

Un grand nombre de redevances féodales portent à un haut degré le caractère symbolique.

Le seigneur de Saint-Péreuse était obligé d'amener tous les ans en grande cérémonie, dans le Nivernais au manoir du seigneur de Champdion, un tout petit roitelet, placé sur un immense charriot couvert de mousse, traîné par plusieurs vigoureux et superbes chevaux. Ensuite, nu tête, sans épée ni éperons, le vassal se met à genoux sur le seuil de la principale porte du château de son suzerain, baise le verrou, donne à l'oiseau sa volée et se retire.

La poésie et la musique ont servi aux législateurs pour faire passer leurs lois à la postérité. Ces chants d'abord traditionnels ont pu être recueillis plus tard. A mesure que les relations sociales sont devenues plus nombreuses, plus compliquées, on a imaginé de nouveaux moyens de se communiquer. On s'était d'abord contenté de la tradition orale, plus tard on dessina l'événement ou l'objet même dont on voulait parler. Ainsi, pour faire connaître qu'un homme en avait tué un autre, on peignait une figure humaine étendue par terre et une autre vis-à-vis, droite et tenant une arme à la main. L'écriture hiéroglyphique vint ensuite, c'était presque déjà le symbole qui joue un si grand rôle dans l'histoire du droit primitif et qui répand tant de poésie dans les usages juridiques de plusieurs peuples du moyen-âge.

Mais le symbole n'est pas le seul élément poëtique que l'on re-

marque dans le droit ; le coloris de l'expression, l'épithète, la métaphore y tiennent aussi une place considérable.

En fait de poësie juridique, le moyen-âge, sans être, sans doute, plus riche que l'antiquité, fournit cependant des matériaux beaucoup plus abondants. C'est surtout chez les Germains que cette poësie s'est développée, non plus captive comme en Grèce, mais libre comme l'oiseau des forêts, pour me servir d'une expression de Michelet.

Là, dit un historien, l'homme vient comme juge opiner le jour dans la marche, improviser sur la bruyère sa poësie juridique, demander à la nature, aux arbres, aux vents, à la terre, les formes du Droit. La femme y vient la nuit continuer dans la sorcellerie le culte des vieilles divinités des forêts et des eaux devenues démons.

Cette poésie de l'Allemagne est très-variée. Comment indiquer d'un mot ces motifs qui changent à l'infini ? Fugitive mélodie, ici légère et gazouillante comme l'alouette qui monte au ciel, là retentissante lointaine comme un chant sur l'eau du Rhin. Plus souvent, voyageant de Marche en Marche, d'écho en écho, sombre et gaie, grave et moqueuse, solennelle et ironique ; non moins variée que dans l'Inde, mais ici bien moins naïve, plus joueuse, plus décevante dans la forêt et le brouillard... Vous ne viendriez jamais à bout de noter ces chants d'oiseaux, vous y resteriez des siècles sans les saisir, sans vous lasser, comme la nonne d'Alsace qui s'oublia trois cents ans à écouter le rossignol.

J'y serais resté tout autant. Cette sylve surtout du droit allemand me retenait bon gré, mal gré. C'était ma forêt enchantée ; j'y errais dans tous les sens, à tout instant j'y trouvais des scènes nouvelles, des clairières, des ténèbres, des demi-jours pleins de mystère.

Le droit y est tellement charmé, ensorcelé que souvent ce n'est plus de droit. On connaît ces passages qui de loin présentent quelque ressemblance avec le profil de l'homme, approchez, c'est un mont sauvage avec son bois chevelu.

Rien, dit l'Herminier, ne ressemble à la civilisation et à la liberté des Germains ; chez eux, la liberté consistait à ce que tout homme libre pût et osât faire tout ce qu'il avait la force et la volonté d'accomplir, tant par lui-même que par ses proches et amis. Cette liberté s'appelait faïda. Mais le même homme, tout à l'heure violent, inexorable, vous le verrez dans les débats litigieux de la vie commune, pour l'exécution des contrats, le paiement des dettes, la garantie de la propriété, s'en remettre toujours à la justice de ses pairs. Ce mélange de liberté sauvage et d'obéissance pieuse envers le droit

du pays donne au caractère germain une harmonieuse beauté : aussi. que de grandeur et d'énergie dans les coutumes judiciaires de ces races ! et puis, dans leurs mœurs domestiques, que de scènes enchanteresses de grâce et de naïveté !

La féodalité fit cependant peser son dur joug sur cette vieille terre de la poésie et de la liberté Un vieux feudiste allemand discute la question de savoir si le vassal devait trembler des mains dans l'acte d'hommage ? Eh ! quoi, tout son corps ne doit-il pas plutôt trembler, lorsqu'il aborde son seigneur !... que ses mains tremblent donc aussi !... C'était l'usage de dire : cet homme est mien, je puis le cuir et le rôtir. La féodalité a pu être un besoin des temps, mais elle n'était certainement pas faite pour rendre l'homme heureux. Les barons avaient mille moyens de tyranniser leurs hommes. On retrouve dans les titres de concessions des redevances telles que celle de battre l'eau pendant la nuit, pour faire taire les grenouilles qui, par leurs chants peu harmonieux, troublent le repos du haut seigneur.

Lorsque l'abbé de Luxeuil séjournait dans sa seigneurie, les paysans battaient l'étang en chantant :

Pá, pá, rainottes, pá,
Veci M. l'abbé que Dieu gá.[1]

Quoiqu'il en soit de la féodalité et de ses bizarres redevances, son règne fournit une abondante collection de formules poétiques.

Les titres de jurisdiction des seigneurs, malgré leur audacieuse brièveté, revêtent souvent un caractère très-prononcé de poésie juridique.

" Ils sont seigneurs à Aldenhoven du ciel à la terre, et ils ont jurisdiction sur et sous terre.

" Le seigneur enferme les habitants sous portes et gonds, du ciel à la terre ; l'oiseau dans l'air, le poisson dans l'eau.

" Il est seigneur suprême dans toute l'étendue du ressort, sur cou et tête, eaux, vents et prairies."

Voici une stipulation un peu plus humaine :

" Nous reconnaissons à notre gracieux seigneur le ban et la convocation, la haute forêt, l'oiseau dans l'air, le poisson dans l'eau qui coule, la bête au buisson aussi loin que notre gracieux seigneur ou le serviteur de sa grâce pourra les forcer. Pour ce, notre gracieux seigneur prendra sous son appui et protection la veuve et

[1] Veuillot dit à ce sujet que les seigneurs devaient être enchantés. Remplacer le croassement des grenouilles par une chanson comme celle-là !

l'orphelin, l'homme qui vient avec sa lance rouillée comme aussi l'homme du pays. "

Ici le vol de la plume est employé comme limitation d'un droit, de propriété.

La ville de Lindau aura droit sur le lac de Constance aussi loin que le vent chassera une plume dans la direction du Degelstein qui s'élève sur le lac.

Quelquefois on se plaît à peindre en traits brillants le costume d'un noble chasseur :

" Que personne là-bas dans la vénerie n'aille chasser au gibier, sans le consentement de l'évêque de Mayence ; que si, cependant, il se présentait un cavalier ayant chapeau de zibeline, vêtements aux diverses couleurs ; arc d'if à corde de soie, à flèches d'autruche et traits d'argent, emplumés de plumes de paon, ayant de plus un chien de chasse blanc à laisse d'argent et pendantes oreilles ; on lui permettra de se distraire et on ne l'empêcher en rien. "

Pour dire que la barrière que construira le meunier devra être presqu'au niveau de l'eau, l'on se sert de cette périphrase :

" L'eau sera dirigée et le meunier élèvera sa barrière de telle sorte que si une abeille se pose sur la tête du clou au milieu du poteau, elle puisse s'y tenir et sans mouiller ses pattes, et ses ailes y goûter et boire. "

La mesure de la plus petite propriété, suivant une vieille coutume allemande, est l'espace qu'occupe le berceau de l'enfant et la place du petit escabeau pour la fille qui le berce.

Si l'on s'écarte un peu des dispositions de fer de la féodalité, le droit de l'Allemagne est assez débonnaire. On discute, par exemple, des questions de ce genre : Celui qui coupe des raisins est-il un malfaiteur ? S'il s'est coupé, dit la loi, trois ou quatre grappes dans la main, et qu'il les ait mangées, il ne sera pas pour cela considéré comme un mauvais sujet ; mais s'il s'en était coupé dans son sein, dans ses bras ou dans ses poches, et que cela fut trouvé ainsi par le garde, celui-ci ne lui devrait pas de réparation pour les paroles qu'il pourrait lui adresser et l'autre n'en vaudrait pas mieux pour cela.

Cette manière de résoudre une question de droit est passablement naïve et elle justifierait presque l'impertinente question du père Bouhours : un Allemand peut-il avoir de l'esprit.

Aujourd'hui, cette question ne serait plus de mise, l'Allemagne a fait ses preuves.

La loi permet au passant de cueillir trois pommes, couper trois grappes, arracher trois raves. De cette disposition qui peut avoir son côté plaisant, s'exhale un doux parfum de poésie, mais de cette

poésie intime des souvenirs. Cette sollicitude de la loi pour le pauvre, le pèlerin, l'étranger ne nous fait-il pas involontairement penser à la pauvre glâneuse de la Bible ?... L'épi qui tombe de la main du moissonneur, la grappe que le vendangeur oublie ou l'olive qui reste sur l'arbre après qu'on l'a dépouillé, le Seigneur commande à Israël en commémoration de la servitude de l'Egypte de les laisser à la veuve, à l'orphelin, à l'étranger, comme le patrimoine du malheur qui doit attirer la bénédiction du ciel sur les travaux du propriétaire.

Je trouve encore cette même sollicitude dans une loi de Manou : Le Dwidjà qui voyage avec de chétives provisions, s'il vient à prendre deux cannes à sucre, ou deux petites racines dans le champ d'un autre ne doit pas payer d'amende, suivant Manou. Un brahomin qui a passé six repas sans manger doit au moment du septième repas, prendre à un homme dépourvu de charité de quoi se nourrir la journée sans s'occuper du lendemain.

En fait de métaphores et d'épithètes, le droit des peuples teutoniques offre surtout une grande profusion de richesses. Tous les peuples formant la grande tribu germanique avaient leur poésie. Des chants guerriers, des versets amoureux faisaient retentir les forêts de leurs bruyants éclats, ou se modulaient harmonieusement sous leur épais ombrage. L'Europe septentrionale en s'étendant du Rhin aux Carpathes et des Alpes à la mer glaciale était le séjour de ces peuples. M. Eischoff, auteur d'un ouvrage sur l'étude comparative de la langue sanscrite, dit que cette famille est un rejeton de la souche Indo-Persane, identique peut-être aux anciens Scythes qui ont suivi de près les traces des Celtes. Entrée en Europe par le Caucase et remontant le cours du Danube, une première branche de cette famille a dû se porter au centre de la Germanie, où elle a formé en divers temps les tribus guerrières des Teutons, des Suèdes, des Francs, des Allemands, tandis qu'une autre longeant l'Elbe, produisait celle des Saxons, des Grisons, des Lombards, des Angles transportés plus tard en Grande Bretagne. Une autre, enfin, suivant les bords de l'Oder et peuplant toutes les côtes de la Baltique sous les noms de Scandinaves et de Goths, a complété cette confédération redoutable qui, après de longs siècles de résistance, a fini par briser le sceptre de Rome.

Je regrette de ne pouvoir citer les formules juridiques dans la langue même de l'Allemagne. Quoique l'on reproche à cette langue une rudesse que l'on exagère sans doute, elle est, cependant, comme le remarque Mazure dans un essai sur les littératures européennes, l'une des principales langues de la famille Indo-Germani-

que, qui fournit des idiômes à la plus belle, à la plus grande et à la plus célèbre portion de l'ancien monde, et dont l'origine inconnue était une de ces langues des temps primitifs qui furent entendues au second berceau du monde, miraculeusement écloses dans la plaine de Sennaar. Je ne connais de la littérature allemande que quelques traductions et c'est sans doute à ma complète ignorance des beautés et des richesses de cette langue, qu'il faut attribuer l'effet moins qu'harmonieux que produisent sur mon oreille les beaux vers de Klopstock et de Goëthe, que l'on dit si éblouissants d'images, si riches de sentiment et de pensées, si pénétrés de la mélodie expressive du cœur. La poésie de l'Allemagne moderne, qui a apparue tout-à-coup dans sa nouveauté splendide, n'est pas la poésie primitive perjectionnée, ou plutôt ses progrès ont été peu sensibles. On ne l'avait pas vue tour à tour, naître, se développer, grandir et s'altérer. Un jour, le voile s'était déchiré et elle s'était montrée dans tout son éclat.

D'un autre côté, il n'y a peut-être pas de pays qui plus que l'Allemagne ait conservé l'aspect des premiers jours. Il me parait que l'on peut encore aisément aujourd'hui se figurer la Germanie primitive. Madame de Staël, dans son beau livre de l'Allemagne, dit qu'il n'est pas de grande ville qui n'ait un édifice, une promenade, une merveille quelconque de l'art ou de la nature à laquelle les souvenirs de l'enfance se rattachent. Mais le Nord a surtout conservé son sombre caractère. Un illustre voyageur, M. Ampère, qui a visité ce qui formait autrefois la Scandinavie, parle de ses chemins tracés dans la solitude, de ses landes sablonneuses qui semblent des plages délaissées par la mer; de ses grands bois de sapins et de bouleaux gigantesques, de ses rivières qui glissent indolemment sur le sable, sans bords escarpés, sans lit véritable, presqu'au niveau du sol. Ailleurs, des régions très-peuplées et très-bien cultivées sont séparées par de vastes espaces déserts où le chasseur poursuit l'ours et le loup à travers des forêts immenses. Les aspects quelquefois riants qui s'offrent aux regards, sont plus souvent effacés par de sombres forêts de pins et de sapins, par de bruyantes cataractes, des ravins affreux, des glaciers et des neiges éternelles. Le rugissement des vents impétueux interrompt seul le silence du désert. Pardonnez-moi cette digression et revenons au Droit.

Chez les Teutons, les dénominations sont très-poëtiques. Le proscrit s'y nomme *To Gelfrei*, livré aux oiseaux, pour signifier, dit Chassan, qu'il ne peut plus prétendre à la protection des hommes, ni vivre sous leur toit, qu'il est condamné à errer loin de la société de ses semblables dans la profondeur des forêts où il mourra privé de sépulture, abandonné comme une proie aux oiseaux du ciel.

La formule du serment des membres du tribunal Vehmique porte le caractère de la plus sombre énergie :

" Je jure de coopérerer sans relâche à toute chose concernant le saint vehmé ; de le céler à ma femme, à mes enfants ; au feu et à l'eau, à la terre et à l'air, à tout ce que le soleil éclaire, tout ce que la rosée abreuve comme tout ce qui flotte entre le ciel et la terre."

La formule du bannissement que je trouve également dans Michelet, Walter Scott et Chassan, n'est pas moins belle. Cette formule est rendue avec de légères variantes par les auteurs que je viens de nommer. La version de Michelet me paraît la plus complète :

" A toi, coupable créature !... En ce jour, je te retire tout droit, du pays tout honneur, je dépars ton corps aux passants, au seigneur ton fief, ton héritage à qui de droit. Ta femme est également veuve et tes enfants orphelins. Je te mets de justice hors justice, de grâce en disgrâce, de paix hors de paix, de sorte que quoiqu'on fasse on ne puisse méfaire à toi. Là où chacun trouve paix et sureté, tu ne les trouveras pas. Nous t'envoyons aux quatre chemins du monde. Nous t'excluons des quatre éléments que Dieu a donnés aux hommes et faits pour leur consolation. Nous adjugeons aux corbeaux et corneilles, aux oiseaux et bêtes, ta chair et ton sang : à notre Seigneur, au bon Dieu, ton âme, si toutefois il en veut."

Quelle sombre et énergique poésie dans cette sentence de bannissement du tribunal Vehmique ! Ne nous semble-t-il pas voir ce condamné rejeté de ses proches, de ses amis, de sa tribu, errer à travers les grandes forêts germaniques. Il a rompu d'un coup tous les liens qui attachent l'homme à la terre. La loi lui retire tout droit, tout honneur, toute protection. Ses biens ne sont pas à lui. Sa femme, ses enfants ne peuvent plus l'aimer. Il est seul, seul avec l'amère douleur et le sombre désespoir. Qu'il vogue sur le vaste océan, que le Danube l'emporte sur ses flots rapides, ou qu'il erre, cherchant un asile dans les sombres forêts de l'Allemagne où, suivant Grimen, l'écureuil, sautant d'arbre en arbre, peut marcher sept lieues sans descendre, la loi lui refuse protection, paix et sureté. Sa mort même ne peut le soustraire au poids de ce terrible jugement. Son corps, le tribunal l'adjuge aux oiseaux du ciel, aux bêtes des forêts et aux poissons de l'eau. Son âme elle-même est transportée avec une amère ironie jusqu'au pied du tribunal de Dieu. Il serait difficile de se figurer quelque chose de plus complet. Cette sentence démolit, anéantit l'homme tout entier, et les expressions qu'elle revêt portent un haut caractère de poésie juridique.

Les vieux prud'hommes de la Frise, au bord du sombre océan, considérant l'âpreté des rudes hivers du nord et les dangers auxquels le jeune enfant est exposé, disent : Il est trois cas de nécessité suprême où la mère peut vendre le bien de l'enfant. La première nécessité, c'est quand l'enfant est amené captif au nord sur la mer, ou au midi sur les montagnes. La seconde nécessité, c'est quand l'année est chère, que la faim ardente passe par le pays et que l'enfant affamé veut mourir. La dernière nécessité, c'est quand l'enfant est sans vêtements, qu'il est sans asile et qu'arrivent le noir brouillard et le froid hiver ; tout le monde rentre dans la ferme et dans la maison, chacun se tient chaud en poële et la bête sauvage cherche l'arbre creux et l'antre des montagnes pour mettre son corps à l'abri ; le jeune enfant crie et pleure comme pour dire le dénuement de sa maison et que son père qui l'eut préservé de la faim, du froid et du brouillard est entre quatre clous profondément clos et couvert sous la terre et sous le chêne, alors la mère peut bien engager et vendre le bien de l'enfant.

On ne s'attendrait certainment pas à rencontrer des dispositions conçues de cette manière dans un code de lois.

Il existait en Germanie, si l'on en croit M. Francis Palgrave, un singulier tribunal qui réclamait une descendance directe avec le rituel mystique des premiers Teutons. Ce tribunal se composait de seize membres, dont les fonctions étaient à vie. Le plus ancien présidait en qualité de greffier et le plus jeune remplissait l'emploi moins élevé d'huissier. Les quatorze restant agissaient comme échevins. Tous les jugements étaient prononcés et rendus par eux.

Le banc des juges, le siége du roi étaient toujours établis sur le gazon et nous tenons de diverses sources que le tribunal se rassemblait dans les champs communaux du Gau. Quand le terrain avait été consacré, l'huissier creusait une fosse au centre, dans laquelle chacun des francs juges jetait une poignée de cendres, un charbon et une tuile. Il était aussi de l'essence de la cour de tenir ses séances en plein air et à la clarté du soleil. Toutes les assemblées judiciaires des Teutons se tenaient dans la campagne, mais il serait peut-être possible de trouver quelques vestiges du culte du soleil dans les usages et le langage de ce tribunal. Les formes adoptées par lui trahissent une singulière affinité avec les doctrines des Bardes bretons touchant leur *Gorseddan* ou assemblées qui se tenaient toujours en plein air, à la clarté du jour et à la face du soleil.

La séance étant ouverte le greffier récitait la formule suivante qui était rimée :

" En ce jour, avec le consentement de tous et sous ce Ciel sans

nuages, une cour libre s'est établie à la clarté du jour ; entrez sans bruit vous qui le pouvez. Le siége en son lieu est fixé, la toise a été trouvée juste, rendez votre sentence sans délai et qu'un jugement équitable soit prononcé tandis que le soleil brille encore sur l'horizon."

Ce n'est pas, du reste, le seul tribunal qui ait tenu ses assises sur le vert gazon de la prairie ou sous le frais ombrage des arbres. Le Hainault avait aussi son tribunal en plein air, ses juges suprêmes assis sur des sièges rustiques.

La cour souveraine des douze pairs du Hainault fondée par la comtesse Richilde, tenait ses grandes assises à Hornu dans un lieu entouré de haut chênes sous la voûte du ciel, et on l'appelait la cour des chênes de Hornu.

Le jugement a souvent lieu sous les arbres : aux trois chênes, aux cinq chênes. Le lieu des sept tilleuls, aujourd'hui encore, dit-on, dans la plupart des villages de l'Allemagne, dans la Hesse, par exemple un tilleul est planté sur une colline où se rassemblent les paysans.

Qui ne connaît les chênes de Vincennes où Saint Louis rendait la justice ! " Maintes fois ay veu, dit Joinville dans un vieux et naïf langage, maintes fois ay veu que le bon saint, après qu'il avait ouy messe en esté, il se allait esbattre au bois de Vincennes et se séait au pié d'un chêne et nous faisait seoir tous emprès de lui ; et tous ceux qui avaient affaire à lui, venaient à lui parler, sans ce qu'aucun huissier ni autre leur donnait empêchement, et demandait haultement de sa bouche, s'il y avait nul qui eust partie. Et quand il y en avait aucuns, il leur disait : Amis, taisez-vous, et on vous délivrera l'un après l'autre.... Ainsi plusieurs fois ay veu que au dit temps d'esté, le bon roi venait au jardin de Paris, une cotte de camelot vestu, ung surcot de tiretaine sans manche, et un mantel par dessus de sanctal noir, et faisait estendre des tapis pour nous seoir emprès de lui, et là faisait despeselier son peuple diligemment comme vous ay devant dit du bois de Vincennes."

Les rochers, dit l'auteur de la symbolique du Droit, servent de siège au chef scandinave qui vient d'être élu, au juge du Nord qui prononce la sentence et aux Electeurs d'Allemagne qui viennent jusqu'au sixième siècle du haut de leur fauteuil de pierre, proclamer en plein air et jeter aux vents, aux nuages et au peuple le nom de l'Empereur qu'ils ont choisi. Cérémonies solennelles qui s'harmonisent merveilleusement avec la rude nature de ces hommes de granit, avec la barbarie épique de ces siècles de fer.

Les Allemands tenaient leurs assemblées judiciaires et politiques

dans l'intérieur de la forêt. Le juge de ces époques plaçait son siège auprès de l'aubépine en fleurs, au pied de l'arbre sacré. C'était l'usage dans la basse Allemagne, et cet usage s'est maintenu jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, de faire sur les ponts les fêtes et les banquets publics.

Le lac de Grandlieu avait haute, moyenne et basse justice. Le tribunal siégeait dans un bateau à deux cents pas du rivage. Lorsque le juge prononçait la sentence, il devait de son pied droit toucher l'eau du lac.

Un tribunal était établi à Athènes sur le bord de la mer, dans le Pirée pour juger celui qui déjà condamné à l'exil, se trouve poursuivi pour un autre crime.

L'accusé, sans pouvoir jeter l'ancre ni toucher le rivage, plaidait sa cause dans une barque qui flottait à quelque distance. Coupable, il est livré sans gouvernail et sans rames à la merci des vents et des flots.

Les demandes et les plaintes d'Annibal avaient été soumises à un tribunal de femmes liguriennes qui tenaient leurs assises sur les bords de la Tet.

Mais l'époque où la poésie se manifeste ainsi dans toutes les institutions de la société, n'est certes pas le bel âge du droit. Ce n'est pas la naïveté et la faiblesse de l'enfance qu'il lui faut pour se développer, c'est la maturité de l'âge mûr ; c'est certes bien plus une belle poésie que celle dont le philosophe est le chantre. C'est une belle poésie que celle qui règle les intérêts de chacun en protégeant les intérêts de tous, qui accorde à l'homme la liberté qu'elle lui enjoint de respecter chez les autres hommes. Grande et sévère poésie dont les accords sont les liens nécessaires et indispensables de toute société. Ce n'est pas la poésie du cœur ni celle de l'imagination, c'est la poésie de la raison, la plus noble faculté, le caractère le plus sublime de l'humanité.

Le droit romain qui, comme un éternel monument du puissant génie de Rome, a traversé les siècles, se maintenant au milieu de la barbarie, régissant une partie de l'Europe, existant à côté des lois salique et répuaire et qui, épuré par le christianisme, pose avec lui les bases de la civilisation moderne ; le droit romain, dans sa large acception, n'est pas le droit primitif de Rome. Ce n'est qu'après l'association du Forum et du Portique, après que Labéon eut rapproché le droit de la philosophie stoïcienne, que le droit romain prit surtout des dimensions imposantes, et ce ne fut que sous la plume des jurisconsultes philosophes des plus beaux temps de l'empire, qu'il devint ce monument qui fait encore aujourd'hui l'admiration du monde. Du temps de Cicéron le formalisme dra-

matique était déjà suranné. Il n'en parle que pour s'en moquer, et plus tard Justinien se félicite d'avoir détruit les derniers vestiges des vieilles comédies du droit : *Antiqui juris fabulas.*

La poësie dont le droit primitif se colore dans les dispositions qui regardent la femme, par exemple, offre bien peu de garantie pour son bonheur et quelquefois même pour son existence. Dans l'Inde, on ne trouve pas de paroles assez douces, assez tendres pour parler de cet être que quelques dispositions de la loi entourent d'une sollicitude extraordinaire. Il faut que son nom soit doux, facile à dire, clair, agréable et propice ; qu'il finisse en voyelles longues, qu'il soit comme des paroles de bénédiction. Ne frappez pas une femme, eut-elle fait cent fautes, pas même avec une fleur. La femme, dit encore cette loi, c'est la maison ; une demeure que n'embellit pas la femme, n'est pas vraiment une maison.

Chez les Indous la fille était admise à la succession comme le fils. Quel être humain pourrait hériter de préférence lorsqu'il existe une fille ! Le mariage par achat établi à Rome et chez les nations héroïques, était rejeté par cette vieille terre de la civilisation : un père qui connait la loi, ne doit pas recevoir le moindre présent, en mariant sa fille. Recevoir un tel présent par cupidité, c'est avoir vendu son enfant. Et cependant, dans l'Inde, ces lois si protectrices livrent la femme à un despotisme illimité de la part de l'homme et la placent vis-à-vis de lui dans une extrême dépendance. Elle ne pourra pas s'asseoir à la même table avec son mari, elle présentera les aliments à ses hôtes et à son époux et quand ils seront satisfaits, ayant une permission préalable, elle pourra manger le reste en particulier. Elle ne demeurera pas assise quand il est debout, etc. Mais ce qui rendait surtout précaire l'existence de la femme, c'est qu'elle devait monter sur le bucher à la mort de son époux, auquel elle ne devait pas survivre. Ses cendres devaient se mêler dans une éternelle union à celles de son époux qu'elle suivait au tombeau.

Le christianisme, et le christianisme seul, a accordé à la femme le rang qu'elle doit occuper dans la société. Non seulement les époques de barbarie nous la montrent dans un état de nullité et d'asservissement complet aux caprices de l'homme ; mais les hommes les plus éclairés du paganisme, n'ont pas toujours reconnu son noble caractère et ses droits les plus incontestables.

Les anciens Grecs achetaient leurs femmes ; cette coutume était générale chez les Germains. A Rome, il y avait aussi le mariage par achat. Les nations héroïques n'estimant guère que la force, considéraient l'être faible comme une chose qui peut se vendre et

s'acheter. Dans la loi du pays de Galles, la femme est estimée le tiers de l'homme.—Un texte dont la nationalité m'échappe, statue que l'homme qui bat sa femme avec les verges et le bâton ne viole pas la paix du ménage.

Partout où le christianisme n'a pas pénétré, règne encore la polygamie, cette plaie commune de toutes les nations de l'antiquité. La Grèce et Rome, après que l'austérité des mœurs antiques se fut perdue dans la mollesse et la corruption, permirent l'une d'avoir plusieurs femmes, l'autre de briser les liens sacrés du mariage par le divorce. Chez les Germains qui, au rapport de Tacite, voyaient rayonner dans la femme je ne sais quoi de divin, l'institution du mariage ne reposait pas sur des bases plus solides.

Ne regrettez donc pas, dirai-je à mes lectrices, ce temps où le Gaulois accordait à la femme la faculté de prévision de l'avenir, où le Germain voyait briller sur son front comme un rayon de la divinité. N'enviez pas aux femmes liguriennes le pouvoir de décider du sort des conquérants, ni aux femmes indiennes la sollicitude et la poësie dont la loi les entoure. Aujourd'hui, les lois qui vous protègent sont sages et la poësie quittant la formule est venue se réfugier au fond du cœur de l'homme. Là, un culte vous est rendu, culte de sollicitude mêlée de respect que méritent vos nombreuses vertus et vos aimables qualités.

Mais tandis que Rome, fatiguée de ses propres excès, s'ensevelissait dans la plus abjecte corruption ; tandis qu'elle laissait dans son insouciance, augmenter et grandir les plaies hideuses qui dévoraient son sein ; un bruit est sorti des forêts du nord, et ce bruit n'est ni le bruissement des feuilles, ni le cri de l'aigle, ni le mugissement des bêtes sauvages. Quelles sont ces hordes barbares qui fondent sur le monde comme une armée sortie du sein de la terre ? ...Farouche et menaçant est le regard de ces hommes nouveaux. Comptez-les, ils sont aussi nombreux que les feuilles des forêts d'où ils sortent. C'est en vain, ô Rome ! que tu te redresses dans un suprême effort. Tremble, car la mesure de tes crimes déborde, tant elle est pleine. Tu seras brisée sous le souffle de Dieu comme le verre de l'ivresse que ta main incertaine échappe après l'orgie !

Le christianisme avait miraculeusement proclamé sa mission dans le monde romain ; il avait pénétré les esprits sans changer les mœurs trop profondément corrompues. Ecoutez...Entendez-vous les craquements de l'empire qui s'affaisse sur sa base ? La vieille civilisation tombe sous les coups des farouches guerriers, une civilisation nouvelle commence : le christianisme, le droit romain et les barbares en posent les fondements.

Mais c'est l'élément religieux qui, le premier, doit jeter un jour

des germes de civilisation dans ce monde confus, et cet élément ne reconnait que le droit romain, le droit des vaincus ! Le christianisme, qui a lui sur l'ancien monde sans le ranimer, a versé l'eau sainte sur le front des barbares ; l'élément rebelle sera dompté et l'œuvre providentielle de la régénération s'accomplira !

Pendant les désordres qui troublèrent l'Europe après le démembrement de l'empire de Charlemagne, le christianisme, dont l'influence n'agit plus sur les masses, tâche de se constituer un pouvoir temporel, de se porter à l'extérieur de la société pour reprendre sur elle un peu d'empire. Il se fait l'appui paternel du serf, le médiateur patient entre le vassal et le suzerain. Au pied du château féodal, il bâtit l'humble clocher du village. Puis, se repliant sur Rome, il se concentre dans les monastères, y entretient dans l'obscurité du sanctuaire, la lampe sacrée de la civilisation. Puis ensuite, des hauteurs mystiques de la société spirituelle, il entreprend de gouverner et bientôt de dominer la terre.

La croix est sur la limite de deux mondes, l'un qui finit, l'autre qui commence. Tout change à l'aspect de cet auguste signe. L'esclavage tombe, du moins comme principe, la femme reprend son rang dans la vie civile et sociale, l'égalité dont on a tant abusé, est proclamée. L'exposition des enfants, le meurtre autorisé dans les jeux publics et dans la famille, l'arbitraire dans le supplice des condamnés sont successivement extirpés des codes et des mœurs. On sort, dit un illustre écrivain, de la civilisation puérile, corruptrice, fausse et privée de la société antique, pour entrer dans la route de la civilisation raisonnable, morale, vraie et générale de la société moderne.

Mais je me laisse entraîner bien loin de mon sujet. Il est impossible de toucher à cette époque de l'histoire des peuples, sans se sentir emporté malgré soi vers les étranges et mystérieux événements que le doigt de Dieu lui-même y a tracés...

Je continue.

Si de l'Allemagne nous passons à la France, nous ne trouverons peut-être pas dans ses lois primitives, cette fleur de poésie dans l'expression, ce vague mélancolique et cette sombre énergie qui caractérise à la même époque le droit des Germains. Le Germain amoureux de la vie nomade et passionné pour les spectacles de la vie champêtre, porta dans le droit toute la naïveté et toute la poësie de son génie. Mais la France a les bardes et les trouvères qui, accompagnés de leur lyre d'or, lui transmettent par leurs chants les lois du collége des Druides. Elle peut montrer les épopées chevaleresques, les lois et les fabliaux de ses troubadours, qui forment comme un grand poëme national où les mœurs, les

usages et le droit de la féodalité ont revêtu le caractère d'une naïveté charmante. Et pourquoi la France aurait-elle commencé par la prose ?...

Les premières lois de tous les peuples ont été composées en vers et chantées au son de la lyre. Apollon lui-même, suivant une très-ancienne tradition dont parle Ives Goguet, Apollon lui-même, le dieu de la poësie, est représenté comme l'un des premiers législateurs. Les premières lois de la Grèce étaient des chansons et les premiers instituteurs des poëtes.—Longtemps après la mort d'Homère, dit Chassan, les premières maisons de la Grèce cherchent dans ses ouvrages les titres de leur origine. Son autorité suffit bien souvent pour fixer les limites de deux peuples. Il est l'historien de l'ordre social, le pontife et le chantre des nations helléniques au temps de leur barbarie. Le plus grand des poëtes est encore le premier des jurisconsultes.

Les premiers habitants de l'Espagne chantaient leurs lois qui formaient des espèces de poëmes. On voit cet usage établi jusque dans les siècles les plus reculés, et chez les nations du monde nouveau comme chez celles de l'ancien continent. L'Inde, l'Inde antique dont les monuments offrent à l'Europe avide, une source de traditions qui ont éclairé et éclaireront encore l'histoire des premiers temps du monde, l'Inde avait les lois de Manou rédigées en distiques.

Les Egyptiens se vantent d'avoir reçu leurs lois de la déesse Isis qui les leur aurait transmises sous forme de poëme.

Les plus anciennes lois de Rome venues jusqu'à nous, disent les historiens, sont conçues dans un style mesuré.

Sans entrer dans des détails philologiques qui seraient du reste pour nous de peu d'intérêt, je citerai quelques maximes du droit ancien de la France qui ont la mesure métrique. On en rencontre à toutes les pages des anciennes coutumes :

1. Nulle terre sans Seigneur.
2. La possession vaut titre.
2. Tout vendeur doit garantir.
4. Rentes sont indivisibles.
5. Le mort saisit le vif.
6. Donner et retenir ne vaut.

D'autres ont l'assonnance jointe à la mesure, ainsi :

1. Que veut la loi
   Ce veut le roi.
2. Vendage
   Passe louage.

3. L'aîné lotit
Et le puîné choisit.
4. Ancienneté
A autorité.
5. Un seul œil a plus de crédit
Que deux oreilles n'ont d'*audivi*.
6. Qui fuit le jugement
Condamné se rend.
7. On ne peut être héritier
Et douairier.

Cette énumération, qui pourrait être beaucoup plus longue, suffira, je pense, pour faire voir que la France est assez riche en maximes rimées et métriques. Les Institutes Coutumières de Loysel en contiennent un grand nombre. M. Thierry, dit Châteaubriand dans les Etudes Historiques, a fort ingénieusement remarqué que les premières lignes du prologue de la loi salique, semblaient être le texte littéral d'une ancienne chanson ; en voici la traduction :

" La nation des Francs, illustre, ayant Dieu pour fondateur ; forte sous les armes, ferme dans les traités de paix, profonde en conseil, noble et saine de corps, d'une blancheur et d'une beauté singulières, hardie, agile et rude au combat, depuis peu convertie à la foi catholique, libre d'hérésie ; lorsqu'elle était encore sous une croissance barbare, avec l'inspiration de Dieu, recherchant la clef de la science, selon la nature de ses facultés ; désirant la justice, gardant sa piété.

" Vive le Christ qui aime les Francs ; qu'il regarde leur royaume...Cette nation est celle qui, petite en nombre, mais brave et forte, secoua de sa tête le dur joug des Romains."

Mais la poésie n'est pas limitée à la forme matérielle tirée de la mesure et de la rime. Les expressions figurées, les images, les épithètes constituent surtout l'un de ses principaux éléments.

Pour mesurer la distance on se servait quelquefois de cette expression très-poëtique : à l'ouïe de la cognée, c'est-à-dire, aussi loin que la hache du bûcheron tombant à coup redoublés sur un arbre, pouvait être entendu. Cette expression a été conservée dans le Code Forestier de 1827.

D'après la coutume du Bourbonnais, un trait d'arc, un jet de pierre, une portée d'arquebuse indiquent un espace de terre.

Dans le Berry, un archer armé d'une arbalète est choisi pour régler les limites d'un terrain dépendant d'une église appartenant à l'abbaye de St. Sulpice de Bourges.

Quelquefois c'est le son du cor, de la cloche, le souffle du vent qui sert à fixer l'étendue, ou la durée d'un droit de pêche, de chasse, de propriété. D'autres fois, on prend pour règle le cri d'un animal, l'aboiement d'un chien, le chant du coq, quand la coutume de Loudun veut parler du printemps, elle dit, le mois de mai. Quand elle veut exprimer l'âge des arbres et l'époque à laquelle ils doivent être coupés, elle ordonne d'attendre qu'ils aient tant de feuilles. Quatre mois de mai signifient quatre années, quatre printemps, quatrième feuille est synonyme de quatrième année.

Ces expressions poétiques de la Coutume me rappellent, malgré moi, ce beau passage de l'immortel petit livre de Bernardin de St. Pierre : " Paul et Virginie n'avaient ni horloge ni almanach, ni livres de chronologie, d'histoire et de philosophie. Les périodes de leur vie se réglaient sur celles de la nature. Ils connaissaient les heures du jour par l'ombre des arbres ; les saisons par les temps où ils donnent leurs fleurs ou leurs fruits, et les années par le nombre de leurs récoltes. Ces douces images répandaient les plus grands charmes dans leurs conversations.—Il est temps de dîner, disait Virginie à la famille, les ombres des bananiers sont à leur pied ; ou bien, la nuit s'approche, les tamarins ferment leurs feuilles. Quand viendrez-vous nous voir, lui disaient quelques amis du voisinage ?

—Aux cannes de sucre, répondait Virginie.

" Quand on l'interrogeait sur son âge ou sur celui de Paul, mon frère, disait-elle est de l'âge du grand cocotier de la fontaine, et moi de celui du plus petit. Les manguiers ont donné douze fois leurs fruits et les orangers vingt-quatre fois leurs fleurs depuis que je suis au monde."

Ce rapprochement fait voir que de même que la poësie, la loi, dans son enfance, parle une langue charmante ; que, comme elle, elle va cueillir sa parure sur le bord des fontaines, parmi les arbres du rivage. Tout ce qu'il y a de grâce naïve et de simplicité touchante dans ces expressions vient, sans doute, de cette poésie de l'*ignorance* qui orne sa chevelure d'une simple fleur des champs.

Avant de terminer ce travail, il serait peut-être bon de jeter un coup d'œil sur le droit vu de plus haut. Peut-être une telle diversité dans les lois des différents peuples laissera-t-elle, dans l'esprit de quelques uns de mes lecteurs, une impression défavorable. Le droit préposé à l'administration des personnes et des choses, chargé de régler les intérêts, de prévenir ou de reprimer les passions, touchant aux éléments de toutes les sciences morales et physiques, le droit a sa source dans les décrets éternels de la sagesse et de la justice divine. Considéré chez tel peuple, à telle époque, le droit

doit être et il est réellement l'expression des croyances et des moeurs de ce peuple, de cette époque. Cependant il est un, immuable comme Dieu lui-même. Et ce fut sans doute dans l'un de ces moments de dégoût et de sublime mépris pour tout ce qui tient à l'humanité que Pascal a osé dire : " On ne voit presque rien de juste ou d'injuste qui ne change de qualité en changeant de climat. Trois dégrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence ; un méridien décide de la vérité ; en peu d'années de possession, les lois fondamentales changent. Le droit a ses époques. L'entrée de Saturne au Lion nous marque l'origine d'un tel crime. Plaisante justice qu'une rivière borne ! vérité au deça des Pyrénées, erreur au-delà."

Non, Pascal, avec son puissant génie, ne croyait pas, il ne pouvait pas croire ce qu'il écrivait. La lumière du soleil est une, a dit un ancien, quoiqu'on la voie dispersée sur des murailles, sur des montagnes et sur mille autres objets. Bacon a comparé les lois civiles à des ruisseaux qui découlent des mêmes sources, quoiqu'ils prennent le goût et la teinte des différents terrains qu'ils traversent.

Sans doute, dit Belime, l'élément positif du droit varie, pour s'adapter aux besoins des divers peuples et des diverses époques, mais quel abus d'en conclure l'absence de tout principe absolu !

Les principes sont indépendants de l'homme et de la société, ils sont vrais d'une éternelle vérité. La perfection dans la société, dit M. de Bonald, consiste à rapprocher les lois de la perfection des principes et dans l'homme à rapprocher les mœurs de la perfection des lois.

L'étude de la philosophie est donc extrêmement importante pour ceux qui se livrent à la carrière du droit.

On rapporte que D'Aguesseau, jeune encore, était occupé à lire Thucydide, lorsqu'il fut surpris dans cette lecture par Malebranche, qui lui reprocha de s'amuser comme un enfant à étudier des faits accidentels qui pouvaient être ou ne pas être, au lieu de s'appliquer aux grandes vérités nécessaires de la philosophie.

L'histoire a cependant aussi son importance et elle est grande. L'humanité voguant à travers les âges, comme une nacelle sur un vaste océan, est sans contredit l'un des spectacles les plus dignes de l'homme et de ses nobles facultés. Emporté sur l'aile du temps dans une course effrayante, glissant avec la rapidité de l'éclair du berceau à la tombe, l'homme a cependant une mission à remplir sur cette terre où le Créateur l'a placé. Cette ombre qui passe, ce nuage qui vole emporté par l'ouragan, cette légère fumée qui s'évapore, cette fleur que le matin voit éclore et qui le soir tombe fanée de sa tige, tel est l'homme ; et, cependant, les révolutions bou-

leversent le monde, les guerres jonchent la terre de ruines et de sanglants débris, le temps, cet autre destructeur, fait oublier jusqu'au nom d'un grand peuple, et l'homme est toujours là, assis sur les débris des siècles, préparant d'autres ruines, luttant toujours : car il a une lutte à soutenir, cet être éphémère. C'est un banni du Ciel que la terre a recueilli, un être déchu, condamné par un arrêt divin à regagner son antique splendeur, un *dieu tombé* qui doit travailler à reconquérir l'empire.

Il contredit la nature, dit un illustre écrivain de ce siècle ; déréglé quand tout est réglé, double quand tout est simple, mystérieux, changeant, inexplicable, il est visiblement dans l'état d'une chose qu'un accident a bouleversé ; c'est un palais écroulé, rebâti avec ses ruines.

Il a donc fallu que l'homme, ainsi déplacé par un fatal accident, luttât contre la nature qni l'entourait, qui le maîtrisait, qui le fascinait, lui, le Roi de la création ; lutte longue, lutte constante, lutte énergique dans laquelle l'homme est quelquefois comme écrasé, mais dont il finit par se relever, pareil à ces arbres que le vent de l'orage plie, mais ne brise pas. Le terme suprême de cette lutte est la perfection du christianisme, l'apogée de la civilisation. A l'histoire appartient de nous dérouler les phases de cette lutte commencée avec la désobéissance de nos premiers parents ; car l'histoire est le témoin des siècles. Elle a les enseignements du passé à faire entendre aux générations. Je n'ignore pas que les théories philosophiques sont la plus haute expression de l'intelligence humaine ; mais l'histoire est le flambeau de l'expérience qui guide la raison. Appliquée au droit, l'histoire manifeste en dehors les éléments qui le constituent.

Vico, endormi pendant un siècle et demi dans sa poussière, avait posé les fondements de l'histoire générale de l'humanité ; il avait en réalité fondé l'école depuis appelée historique. Montesquieu, d'un regard de son génie, avait pénétré jusqu'au fond des sociétés. Cette école historique, dit L'Herminier, qui demande au passé savamment étudié, interrogé sans passion, des leçons pour l'avenir, Vico et Montesquieu en avaient tracé la route ; elle était à parcourir. Il fallait, avec le secours de l'érudition, de la philologie, de la critique, étudier chaque peuple, ses mœurs, ses lois ; substituer aux rêves de l'imagination, aux présomptions du génie, l'impartiale vérité ; descendre dans une analyse infinie pour justifier ou démentir d'audacieuses synthèses. L'Allemagne s'associant à la France se chargea de cette tâche : c'est ainsi que pour élever l'édifice de la véritable science, chaque nation arrive à son tour, semblable à ces tribus d'Israël venant, l'une après l'autre, apporter leur

offrande à l'autel du vrai Dieu.

La rédaction du code civil, malgré les anathèmes de l'Allemagne par l'organe du célèbre de Savigny, n'a fait que retarder en France les progrès de la science du droit ; elle n'a pu briser les liens traditionnels et historiques qui, comme une chaîne de diamants, rattachent le présent au passé. Sortie victorieuse du choc qu'elle avait reçu, la science a éclaté vigoureuse et puissante, et a continué, par de savantes recherches et de longues méditations, à interroger les sources rationelles et historiques du droit et elle dit encore, comme le remarque Laferrière : *Scire leges non est verba tenere, sed vim ac potestatem.*

Ainsi le droit marche et se développe, appuyé sur la double base de la philosophie et de l'histoire.[1]

D. H. Senécal.

[1] Cette étude a été faite en 1857. L'auteur ayant depuis perdu son manuscrit, a été obligé de la refaire à la hâte sur des notes très-imparfaites. Aussi son texte est-il souvent mêlé à celui des auteurs qu'il cite, et ses souvenirs ne lui permettent pas d'attribuer à chacun ce qui lui appartient.—(Note de la rédaction.)

AVENTURES ET VOYAGES.

LA CAVERNE MONSTRE (*Mammoth-Cave*) DU KENTUCKY.

..... Nous quittâmes Lebanon, chef-lieu du comté de Marion, le 9 août, à onze heures du soir, et la diligence où nous prîmes place se dirigea vers le sud. Le lendemain, au lever du soleil, nous étions au centre du comté de Green, célèbre dans tout l'état pour l'excellent tabac qu'il produit.

Le paysage de cette partie du Kentucky est excessivement monotone ; toujours des forêts, au milieu desquelles d'immenses abattis d'arbres laissent de temps en temps à nu un sol riche de profondes alluvions ou d'humus, accumulé depuis l'origine du monde.

C'est là que d'indolents laboureurs font légèrement passer le soc de la charrue, et puis recouvrent d'un peu de terre la graine de maïs ou de tabac qu'ils y ont nonchalamment jetée ; et malgré tant de négligence, le blé de Turquie porte jusqu'à quinze pieds de haut son superbe panache d'étamines ; et la nicotiane élève sur de fortes racines sa belle pyramide de feuilles larges et veloutées, surmontée des innombrables clochettes de ses fleurs. Le tabac qui porte en France le nom de Virginie, est le plus souvent, s'il vient réellement d'Amérique, un produit du Kentucky, et surtout du comté de Green. La Virginie est épuisée, notre sol est encore fécond ; mais l'imprévoyance et la cupidité produiront ici bientôt ce qu'elles ont produit du côté des Alléghanys.

Cependant la journée du 10 août n'était pas encore terminée, que l'aspect du pays où nous voyagions changea entièrement ; nous allions entrer dans les *Barrens*.

Il y a cent ans, quand aucun Européen ne s'était encore fixé dans ce pays, le Kentucky, *la terre du sang*, était une propriété des Cheroquees, ou territoire neutre, sur lequel plusieurs tribus sauvages venaient chasser tour à tour. Dans ces chasses faites en grand, les arbres, dit-on, étaient abattus, les arbustes brûlés, et le sol se trouvait réduit à une espèce de table rase où le gibier ne pouvait plus se cacher, ni échapper à la flèche de *l'homme rouge*. Chose étonnante ! un tiers, ou au moins un quart de tout le Kentucky, qui ferait à lui seul le tiers de la France, était ainsi dépouillé et nu, quand les premiers Virginiens vinrent s'y établir. Ils attribuèrent d'abord l'absence d'arbres à la stérilité du sol, et lui appliquèrent le nom de *Barrens*, que je traduirais volontiers en français par *landes*.

Depuis, les arbres et les arbustes en ont recouvert la surface, et présentent maintenant toute la fraîcheur de la jeunesse et une immense richesse de végétation ; cependant, un nom si faussement appliqué, lui restera probablement pour toujours ; car, dans les langues, jamais la raison ne prescrit contre l'usage.

Rien n'était plus agréable pour nous que la vue du charmant paysage où nous entrions. Plus de ces arbres renversés, plus de ces grands chênes couronnés par la foudre, plus de ces immenses débris végétaux qui rendent les forêts de l'Amérique si tristes, si semblables, pour un naturaliste, à un champ de bataille jonché de cadavres !

Dans les *Barrens*, la nature est jeune ; on n'y voit point encore l'image de la mort : c'est une campagne, c'est un paradis fraîchement créé. Les plantes verdoyantes s'élèvent vers le ciel et entrelacent leurs rameaux vigoureux ; on voit, on sent que la vie circule dans leurs branches ; les canaux qui charrient la sève n'ont point encore été fermés par l'âge. Une continuelle forêt de cinquante ans, c'est comme un parterre de fleurs au mois de mai.

Mais ce n'est point assez de nous arrêter à la superficie du sol, et avant d'arriver à la caverne qui doit être le but de notre voyage, quelques considérations générales sur les formations géologiques de ce pays nous aideront à comprendre les étonnants phénomènes dont nous allons être les témoins.

Tous les savants s'accordent à classer la vaste plaine qui s'étend des Alléghanys aux montagnes Rocheuses, et des lacs du Canada au golfe du Mexique, parmi les terrains secondaires et de transition. Mais cette dénomination est excessivement vague, et cette branche de la série géologique comprend, sur tous les points du globe, une étonnante variété de terrains que la science n'a pas encore pu parvenir à classer. Chaque auteur a, sur ce point, son sys-

tème, et on peut le dire avec assurance, les grandes difficultés de la géologie sont là.

Dans une si vaste portion de la surface terrestre, si nous nous arrêtons à considérer le Kentucky, nous le trouverons divisé naturellement en deux régions parfaitement caractérisées. Le nord et l'est présentent surtout les groupes oolithique et carbonique : les calcaires y abondent en fossiles ; les cours d'eaux sont nombreux à la surface du sol, que de puissantes alluvions rendent excessivement riche. Le sud et l'ouest, au contraire, sont, à n'en pouvoir douter, du groupe des grès rouges et bigarrés ; et, chose étonnante ! les fossiles y manquent presque totalement. Je n'ai pu y découvrir que quelques cyatophyllums de trois espèces différentes. On voit rarement des ruisseaux ; les sources trouvent partout des conduits souterrains où elles vont se perdre, et le sol doit ainsi présenter au-dessous de sa surface une multitude de grottes et de canaux, où le sable provenu de la décomposition va s'accumuler.

Lorsque les piliers naturels qui soutiennent ces longues voûtes, viennent à céder sous le poids de la terre et des arbres dont elles sont recouvertes, on voit à la surface un enfoncement de la forme d'un entonnoir, où les eaux vont s'engouffrer pour s'infiltrer ensuite dans les grottes plus profondes, et déposer la chaux qu'elles contenaient en dissolution, sous les formes bizarres de stalactites variées.

Voilà tout le secret de la formation d'une caverne où il nous faut maintenant pénétrer.

L'aspect grandiose et presque terrible que prennent les collines et les vallons au fond desquels se trouve l'entrée du *Mammoth-Cave*, dispose l'âme aux émotions qu'elle doit bientôt éprouver ; des arbres gigantesques, des roches entassées, l'obscurité croissante, tout saisit vivement l'imagination. Le soleil pénètre à peine dans le fond de la vallée. On semble quitter le séjour brillant de la lumière pour entrer dans le sombre empire que les Grecs peuplaient de fantômes et d'esprits errants.

Nous en approchions déjà ; le premier sentiment est celui de la stupeur et d'une sorte d'effroi.—Une grotte de 35 pieds de large, de 20 pieds de haut, et profonde de 50 à peu près, est terminée intérieurement par une porte étroite qui fait la limite de la lumière et des ténèbres. Avant d'en franchir le seuil, on se retourne par un mouvement spontané ; on jette un dernier regard sur le ciel bleu que Dieu étendit pour en faire le pavillon de l'homme. Oh ! comme elle paraît alors brillante, la lumière qui se joue à l'entrée de la grotte dans les larges feuilles des balsamines sauvages, ou sur les rameaux flexibles des ronces.

Cependant il faut marcher ; le nègre qui vous sert de guide rirait de votre simplicité, si vous lui disiez un mot des sentiments qui vous remplissent l'âme. Le seuil est franchi : nous sommes dans la branche principale du souterrain (*the main cave.*)

Une nef sans supports, de 100 toises de large, de 80 à 100 de haut, et large d'une cinquantaine, forme le prodigieux sarcophage où vous êtes momentanément enseveli. La lumière des lampes que les voyageurs tiennent à la main, va se perdre dans la profondeur du gouffre. Vous la voyez à quelques pas lutter contre les ténèbres qui s'épaississent. Pour fixer un objet, il faut s'arrêter, élargir la prunelle et approcher la lampe. Cependant la lumière empruntée d'un flambeau, disséminée dans une espace beaucoup trop vaste pour en être totalement éclairé, donne plus de grandeur aux objets. Non, l'architecture humaine n'a jamais fourni de modèles si imposants ! Les cathédrales gothiques de la vieille Europe n'écrasent pas aussi puisssamment le spectateur sous le poids de leur masse gigantesque.

Aux extrémités de cette longue avenue, plusieurs branches du souterrain débouchent dans diverses directions. On trouve alors quelque ressemblance avec les catacombes de Rome. Mais les émotions de l'âme sont d'un caractère bien différent. Ce n'est plus ce doux et mélancolique souvenir des glorieux et tristes jours où tant de martyrs étaient immolés ; ce n'est plus cet ineffable sentiment du chrétien à la vue du berceau ensanglanté de sa chère et sainte religion. Mais en considérant ces galeries obscures qui s'enfoncent à des distances inconnues, les unes au nord, d'autres vers le midi, l'âme se rappelle les catastrophes qui creusèrent jadis ces avenues tortueuses et sombres. Soit qu'on doive remonter aux premiers jours, quand la terre, encore sous l'action de la force créatrice, était en proie aux convulsions qui devaient précéder l'équilibre et l'ordre, quand, suivant l'expression énergique de l'Ecriture, les montagnes s'élevaient et les vallées s'abaissaient ; soit que l'esprit s'arrête, en remontant les âges, au cataclysme effrayant qui couvrit la surface terrestre d'une profonde nappe d'eau ; soit même qu'on se contente de supposer une cause moins générale, et qu'on cherche à tout expliquer par une catastrophe partielle, par un tremblement de terre agissant simultanément avec une inondation, ou le changement subit des cours d'eau ; on doit toujours supposer un laps de temps prodigieux et une force extraordinaire pour produire de tels résultats. L'impression générale causée en moi par la vue d'une pareille scène, est une sorte de conviction qu'une révolution soudaine de la nature a été d'abord nécessaire pour creuser la première ébauche de cette caverne. L'action lente

du temps est un mot vide de sens, si on ne tient pas compte des causes secondaires : un ruisseau peu considérable n'aurait jamais pu, dans une série quelconque de siècles, creuser sur d'aussi vastes proportions des canaux si multipliés, si monstrueusement grands, et où l'eau évidemment a coulé à pleins bords. Si l'on suppose d'ailleurs un cours d'eau puissant, il fallait dès l'origine un chemin sous terre assez large pour le laisser passer.

Mais cette digression a déjà été trop longue : le temps nous presse ; avançons.

Ne voulant pas prolonger notre première visite au-delà de cinq heures, nous remîmes à un autre jour l'exploration de la rivière.

On nous fit traverser une suite de grottes et d'avenues, telles qu'on en voit partout où la nature a creusé des cavités souterraines. La seule chose qui frappe ici, c'est le peu de respect que les voyageurs ont eu pour cette merveilleuse curiosité du nouveau monde. Les incrustations calcaires qui décoraient jadis l'*Avenue gothique*, la *Chapelle*, le *Temple*, etc., jonchent maintenant le sol ; quelques débris seulement restent suspendus aux murailles et aux voûtes, pour exciter les regrets du voyageur ; en même temps, des milliers de noms se voient dessinés de toutes parts, comme si les auteurs de ces dévastations avaient craint de n'être pas connus.

Nous nous arrêtames cependant dans la petite chambre appelée *Haunted Chamber*, où les premiers qui pénétrèrent dans le souterrain, trouvèrent des momies que l'on dit être maintenant dans le musée de *Peole*. Entre plusieurs autres, le cadavre d'une femme emmaillotée et serrée de bandelettes, comme les momies égyptiennes, méritait de fixer l'attention : à son bras était suspendu un petit sac rempli d'aiguilles et de bijoux ; elle était assise et de petite taille ; ses traits indiquaient une variété humaine différente de l'homme rouge ; et si l'on joint ce fait singulier aux curieuses découvertes de M Stephen, dans l'Amérique centrale, où il a vu des débris de pyramides et des statues colossales, des palais où le plein cintre n'est pas connu, couverts d'hiérogliyphes et de bas-reliefs, des figures de dieux et de héros, si semblables à celles que l'on trouve encore sur les ruines de Memphis et de Thèbes, on ne pourra pas douter de l'identité parfaite des anciens Egyptiens avec la race américaine primitive. Le livre précieux de l'envoyé extraordinaire des Etats-Unis à Guatimala, est tout seul une démonstration parfaite de cette identité, en dépit des préoccupations et des préjugés de l'auteur, qui, pour suivre des systèmes de voyageurs et de géographes illustres, tire à la fin de son ouvrage une conséquence contraire à toutes les lois de l'induction. Mais la découverte des momies trouvées dans *Mammoth-Cave* est, on peut le dire, le coup de

grâce donné à la théorie des autochtones, renouvelée des Grecs à la honte de notre siècle, et soutenue sans réflexion par des savants du premier ordre.

Si ce que raconte un voyageur est vrai, cette caverne est destinée à fournir plus tard des données importantes sur les anciennes populations du continent américain. Dans les excavations qui y furent faites en 1810, pour en extraire le salpêtre et faire la poudre, dont la république manquait absolument dans sa seconde lutte avec l'Angleterre, un des travailleurs trouva, dit-on, deux ou trois autres momies, qu'il recouvrit de terre et rendit à leur première demeure, pour ne point troubler la cendre des morts. Ce fait est rapporté par Davidson, dans son *Excursion to the Mammoth-Cave.* Qui sait donc si plus tard, on ne rencontrera pas ici une autre nécropole, aussi digne des recherches des savants que celle de la vieille Egypte. J'aime à espérer que la Providence fera cette grâce à notre postérité, et convaincra les plus incrédules de l'unité de race humaine, si monstrueusement combattue jusqu'à nos jours.

Le *Haunted-Chamber* nous avait suggéré les réflexions précédentes; la vue du *Temple* nous surprit après tout ce que nous avions vu de grand.

Un espace circulaire que les guides disent être de huit âcres, et que les visiteurs les plus modérés réduisent à quatre, se présente sous terre, sans piliers naturels pour supporter une voûte immense. L'action des eaux qui la creusa jadis, a festonné tout à l'entour des draperies, des contours bizarres ou gracieux, comme dans les églises gothiques le ciseau des architectes a dessiné des arabesques, des feuillages, d'élégantes guirlandes. Le panthéon d'Agrippa revint alors à ma pensée, comme le diminutif sublime de la voûte colossale que j'avais sous les yeux. Le dernier reste complet de l'architecture romaine était alors pour moi, comme le petit modèle en argile que le sculpteur pétrit avant de prendre le ciseau, pour dessiner les membres athlétiques, les muscles saillants, les formes hardies du gladiateur dont il veut faire un colosse.

Mille autres objets dignes d'être décrits trouveraient ici naturellement leur place, si je voulais parler en détail de tous les dômes curieux, de toutes les salles ou avenues pittoresques que le guide nous fit voir, en leur donnant des noms bien ou mal appliqués. Ainsi, les *Forges du Diable* se montrent à côté des *Colonnes d'Hercule et de Pompée*, le *Parapet de Napoléon* est voisin du *Fauteuil de Vulcain*, la *Femme de Loth* fait le pendant d'une *Tête d'éléphant.*

Mais une étude sérieuse deviendrait de la sorte un amusement puéril et ridicule. Notre guide s'étonnait que nous aimassions mieux boire de l'eau d'une fontaine sulfureuse qui coule au milieu

de toutes ces curiosités. Sa surprise redoubla encore, quand il me vit tirer de ma poche un flacon, et le remplir de cette eau, que j'avais intention d'analyser ensuite. Hélas ! le flacon se brisa depuis, et j'en suis encore à ignorer si cette fontaine a des propriétés distinctes des autres sources sulfureuses très-abondantes au Kentucky.

Nous étions entrés dans la caverne à quatre heures du soir ; nous en sortîmes vers la nuit tombante.

Le lendemain, avant que le soleil eut encore paru à l'orient, nous redescendîmes dans la grotte, et sans nous arrêter aux curiosités de détail, nous nous dirigeâmes à grands pas vers la rivière dont nous nous proposions d'étudier le cours.

Avant d'y parvenir, il faut faire à peu près quatre milles, tantôt sur le roc vif, ou sur des pierres amoncelées, tombées autrefois de la voûte, tantôt sur un sable fin rempli de petits cailloux. Dans plusieurs endroits, surtout dans le Labyrinthe, près du *Dôme de Gorin*, on trouve des agathes, des calcédoines, des opales, communes pour la plupart et de peu de valeur ; mais des recherches suivies amèneraient probablement d'heureux résultats. Pendant notre excursion, une pierre de la grosseur d'un œuf de pigeon fut trouvée par un des nègres, et donnée par lui à une dame marylandaise qui faisait partie de notre expédition souterraine. Je ne pouvais pas à ce moment m'assurer de sa nature ; mais, à en croire les apparences extérieures, je l'aurais prise pour une des plus belles opales blanches que j'aie encore vues.

Avant d'arriver à la rivière, on passe sur le gouffre appelé *Bottomless Pit*. Auparavant, c'était le terme de toutes les excursions : un abîme que l'on croyait sans fond se présentait au travers de l'unique sentier du souterrain. Le bruit lointain des eaux du fleuve, qui, répété par les échos des cavernes, ressemble au sourd mugissement d'une cascade, la vue des roches entassées sans ordre, le rétrécissement presque subit de la voûte et du sentier, tout faisait craindre de trouver la mort, si on osait faire un pas de plus. Mais un voyageur eut plus d'audace que ses devanciers, il prit une montre à secondes, s'assit sur le bord de l'abîme, y jeta une pierre, et remarqua qu'après avoir rebondi contre les parois du gouffre, elle s'arrêtait enfin, en faisant entendre un bruit plus fort que celui qui avait précédé. Le calcul, après plusieurs expériences, lui donna une profondeur approximative de cent quarante pieds anglais. Le bruit des eaux lui annonçait d'ailleurs qu'au-delà du précipice il trouverait, en dépit du rétrécissement momentané du souterrain, d'autres voûtes et d'autres avenues, plus larges peut-être qu'aucune de celles qu'il avait encore vues. Il s'arma donc de courage, jeta une échelle transversalement sur la bou-

che du gouffre, et s'y cramponna des pieds et des mains. Un seul nègre l'accompagnait, et, frappé d'une superstitieuse terreur, lui annonçait solennellement qu'il allait périr. La prédiction faillit se trouver vraie. L'échelle, à peine assez longue, était faiblement soutenue de l'autre côté ; aussi, au moment où l'aventurier croyait toucher l'autre bord, elle glissa, et le nègre poussa un cri d'effroi, s'imaginant que l'hydre de l'abîme punissait l'homme blanc de son audace sacrilége ; mais le voyageur intrépide, au moment du plus grand danger, conserva toute sa présence d'esprit ; il étendit la main en tombant, saisit une pointe de rocher qui par bonheur ne céda pas, et se trouva bientôt hors de crainte, à l'entrée d'une nouvelle caverne. Le nègre même, enhardi par le succès inespéré d'une tentative si téméraire, alla chercher une échelle plus longue, passa à la suite de l'homme blanc, et revint avec lui par la même route, après avoir vu la rive du fleuve souterrain vers lequel nous devons maintenant nous diriger.

Il est inutile de dire qu'actuellement, un pont en bois, jeté à travers le gouffre, offre aux visiteurs toute facilité de passer sans la moindre crainte, et tout le monde s'étonne aujourd'hui, que l'on ait été pendant si longtemps arrêté par si peu de chose.

Il est surprenant, sans doute, de trouver une rivière si loin du jour ; c'est une merveille de voir une vallée ténébreuse entourée de collines, de gorges, de ravins, peuplée d'êtres vivants, présentant à la lumière près, tous les caractères des vallons où nous aimons souvent à errer.

Après avoir descendu un coteau couvert de sable et de rochers épars, on se trouve sur les bords d'un nouveau Styx. La rivière peut avoir en cet endroit vingt pieds de large ; on lui en donne autant en profondeur. Elle coule sur un lit de sable fin et de jolis cailloux. Quand elle devient moins profonde et que ses rives sont recouvertes seulement de quelques pouces d'eau, on y trouve un grand nombre d'écrevisses, pour la plupart de petite taille, rabougries, entièrement blanches. Quelquefois pourtant, on en trouve de taille ordinaire, presque noires et mieux nourries.

Mais le caractère le plus frappant dans les deux espèces, c'est l'absence d'yeux, causée sans doute par leur totale inutilité.

La cécité complète est aussi le caractère le plus remarquable des poissons qui peuplent la rivière souterraine.

On n'en connaît encore qu'une espèce, du genre *cottus*. Le plus gros qui ait jamais été pêché pouvait avoir six pouces de long ; leur taille ordinaire est de trois à quatre pouces. Il serait facile de se les procurer vivants. J'en ai vu qui, enveloppés de papier gris et

mis dans la poche pendant une demi-journée, respiraient encore quand, arrivés à l'hôtel, on les plongeait dans un bassin d'eau fraîche.

Il est certain qu'à l'extérieur, on ne peut distinguer sur eux aucune apparence d'organe de la vue. On prétend qu'un médecin de Louisville, après en avoir anatomisé plusieurs, se convainquit de l'absence entière de tout appareil visuel.

Je dois dire ici un mot de plusieurs circonstances qui peuvent n'être pas sans intérêt pour le physicien et le naturaliste. L'exacte profondeur verticale du souterrain n'a jamais été soigneusement observée ; je m'imagine pourtant que le niveau moyen n'est pas fort au-dessous des vallées extérieures. Si nous descendions quelquefois des collines, il fallait souvent aussi en gravir d'autres également élevées. Je ne crois pas même que l'on soit obligé d'admettre la profondeur ordinairement requise pour la température constante. Ce phénomène, déjà indiqué comme un des détails caractéristiques de *Mammoth-Cave*, peut s'expliquer par la difficulté que l'air éprouve à se renouveler. A l'ouverture, il est vrai, il s'établit un courant de l'intérieur à l'extérieur pendant l'été, en sens opposé durant l'hiver ; mais un courant sensible seulement à l'entrée, et qui dure à peine quelques mois, n'est-il pas plus qu'insuffisant pour renouveler l'air d'une caverne, où l'on a pénétré jusqu'à seize milles sans en trouver le fond ?

Pour terminer la liste des animaux qui l'habitent, je dois ajouter aux poissons et aux écrevisses plusieurs espèces d'insectes, entre autres, des arachnides phalangiennes et des grillons. Leurs membres en général sont grêles, allongés ; leur peau est étiolée et blanchâtre ; l'organe de la vue leur manque à tous.

On ne doit pas faire entrer dans la même catégorie les chauves-souris qui se trouvent dans deux chambres voisines de l'avenue principale du souterrain. Cachées durant le jour, et suspendues en groupes à la voûte, elles s'échappent la nuit, et sortent de la caverne pour prendre leurs ébats dans le vallon extérieur ; aussi, rien ne les distingue des chauves-souris ordinaires.

Mais il est temps de continuer notre route : un canot nous attend sur le rivage, hâtons-nous d'y entrer.

C'est une chose terrible de s'avancer lentement sur un fleuve inconnu, qui coule souvent entre deux bancs de roches à pics, s'engouffre quelquefois dans des grottes étroites, où le voyageur doit s'accroupir pour ne pas frapper à la voûte, et roule ensuite ses eaux sur des rives désolées, où des rochers, entassés les uns sur les autres, présentent la confusion du chaos.

Nous étions trop nombreux pour entrer tous à la fois dans la bar-

que ; les dames s'y placèrent d'abord avec leurs maris. Chacun, sa lampe à la main, se tenait assis et tranquille ; deux nègres seuls frappaient l'eau de leurs avirons. Pour nous, assis sur la rive, nous vîmes l'esquif voguer majestueusement vers la partie obscure du gouffre. En passant, la lumière des lampes se reflétait sur les rochers noirs et rongés du rivage. Les masses d'ombres en opposition avec la lumière, le silence profond de ces retraites, quand tout le monde se tait à la fois, contrastant, au moindre bruit, avec la reverbération sonore d'un des plus beaux échos que j'aie jamais entendus ; tout surprend, tout ravit ; et après mille merveilles, il semble qu'on n'en avait point encore vu de si étonnante. Bientôt la nacelle fit un demi-tour à droite et se cacha derrière un énorme promontoire. Un frisson instinctif passa, je l'avoue, sur mon âme ; mais alors, par un mouvement spontané et sympathique, nous nous mîmes à chanter. Les voix des femmes étaient plus mélancoliques et plus douces qu'à l'air extérieur, celles des hommes plus sombres et plus majestueuses ; et la nature nous offrait là, à peu de frais, une scène que l'art de produire de fortes émotions s'efforcerait en vain de répéter.

Ce premier trajet est à peine de dix minutes ; la barque revint nous prendre, et bientôt nous nous trouvâmes de nouveau réunis sur un banc de calcaire compacte, au dessous duquel le fleuve se perd comme par enchantement dans le sable.

On peut éviter ce premier passage en se glissant à travers les rochers jusqu'au sommet des hautes collines qui bordent le fleuve ; alors on marche quelque temps sur le bord d'un précipice. On voit à cent pieds de profondeur une immense vallée de forme élip tique, au fond de laquelle un murmure sourd indique seul la présence des eaux.

Plusieurs fois depuis, j'ai voulu jouir de ce terrible point de vue : un faux pas m'aurait précipité dans l'abîme ; et je ne puis, même maintenant, me rappeler sans frémir ce mot d'un guide qui, me voyant chanceler devant lui, me cria : " Tenez bon ; si vous glissez, vous voilà dans la *mer morte.*" C'est le nom donné au gouffre qu'embrasse ce sublime amphithéâtre de pierres amoncelées.

Après un portage de quelques pas seulement, nous trouvâmes de nouveau le lit de la rivière et un autre esquif. Ce bras d'eau est plus court et moins pittoresque que le premier.

Mais à la suite d'un second portage, le fleuve prend un aspect grandiose et effrayant : quelquefois son lit est resserré entre des rochers minés par les eaux ; quelquefois il s'élargit et présente la forme d'un lac. Je l'ai plusieurs fois traversé, et c'était toujours avec un nouveau sentiment de terreur. Jamais pourtant les émo-

tions ne furent si vives que le soir de ce premier jour. La troupe dont je faisais partie s'était déterminée à passer la nuit dans le souterrain ; je la laissai poursuivre sa route, et je revins avec un compagnon et un guide. Le canot que nous trouvâmes pour repasser l'eau était à peine assez grand pour trois personnes. Imaginez-vous deux vieilles planches clouées à angle droit sur une troisième, et sur lesquelles un Américain intrépide s'était aventuré le premier, il y avait seulement quinze jours, pour faire la découverte complète de cette petite mer douce.—Le nègre, accroupi à l'arrière, faisait jouer son aviron. Nous tenions nos lampes sur l'avant, hors de l'esquif, pour lui montrer la route qu'il fallait suivre.

Le silence, l'obscurité, les formes gigantesques du rivage et de la voûte, tout rappelait les scènes décrites par les poëtes païens, et semblait donner de la réalité aux fables de l'Achéron et du Styx, du vieux nocher et de sa barque.

Dans ce troisième trajet, on passe au moins vingt minutes sur la rivière. Une baie s'en détache dans cet endroit ; mais on peut la trouver quelques pas plus loin, en sautant d'un rocher sur l'autre.

Un de nos compagnons de route prétendait avoir gravi, quelques jours auparavant, la barrière de rochers sous lesquels le fleuve disparaît encore. Il nous disait avoir retrouvé la même rivière, et vu encore une grande quantité de poissons sans yeux, plus gros en général, que ceux qu'on avait jusque-là observés.

Il y a certainement des découvertes importantes à faire dans cette direction ; car le fleuve doit se décharger quelque part. Il est très-probable qu'il ne se jette point dans *Green-river*, qui coule à un mille de la caverne, ni dans aucune autre rivière extérieure. Une carte exacte de son cours présenterait sans doute de curieux rapprochements ; et une description complète des animaux qui peuplent ces eaux et ces rivages, offrirait une page intéressante à l'histoire naturelle.

Plusieurs d'entre nous n'avaient pas osé risquer leur vie sur un aussi frêle esquif, et il n'est pas possible de disconvenir qu'il y avait danger réel. On parvint cependant à les faire passer de la rive droite sur la rive gauche. Ils gravirent de nouveau la chaîne de collines qui bordent aussi le fleuve de ce côté ; et le seul passage qui se présenta devant eux, était une espèce de grotte étroite et basse, dont les dimensions vont toujours en s'amoindrissant ; bientôt, ce n'est plus qu'un trou de deux pieds et demi de haut, où il faut se glisser tout de son long, et pendant près de dix minutes, on est ainsi obligé de ramper. Enfin, on arrive au versant opposé de la chaîne, et on retrouve encore la rivière, qui a fait cependant un

long circuit. Un rieur proposait de donner à cet étroit passage le nom de *Snake Avenue*.

Un des points de vue les plus pittoresques dont il soit possible de jouir, se présente au voyageur du haut de ce dernier versant : tout autour, se forment rapidement des incrustations calcaires ; la nature pétrit là des colonnes, des draperies, des groupes de roches et de statues en profusion. Le sommet des collines touche la voûte qui, dans cet endroit, est percée d'excavations et ornée de festons calcaires à grands plis. Au-dessous coule le fleuve souterrain, où l'on pourrait se jeter d'un saut.

Cependant on tourne le dos à la rivière pour ne la plus revoir qu'au retour, et l'on s'enfonce dans une nouvelle avenue dont les dimensions sont tout aussi grandioses que celles de l'entrée. On marche d'abord sur un sable humide, on descend des collines glissantes, on en gravit d'autres en s'aidant des mains et des pieds. Enfin, le sol devient plus sec, le bruit des eaux cesse, un nouveau monde commence.

D'abord, c'est comme un chaos horrible : il faut marcher sur des amas de rochers entassés, tombés évidemment de la voûte ; d'autres, au-dessus de votre tête, sont suspendus à cinquante, quatre vingts, cent pieds. Une seule écraserait quatre hommes. Quelquefois les amas sont si prodigieux, qu'ils ressemblent, de loin, à des collines ; le passage en est obstrué. On fait ainsi plus de trois milles au milieu du bouleversement le plus complet.

La route s'aplanit enfin, le sol est moins jonché de débris ; les murailles commencent à être revêtues d'incrustations de gypse ; la voûte est festonnée, d'une conservation parfaite, quelquefois étincelante de cristallisations.

A la branche principale du souterrain, d'autres cavernes plus étroites viennent se rattacher, et divergent dans plusieurs directions. Si l'on s'aventure dans quelqu'une d'entre elles, on trouve souvent des chambres brillantes, des boudoirs gracieux, tendus d'une belle draperie blanche, épaisse, veloutée. Je n'ai point entendu dire que nulle part ailleurs, on eût encore trouvé des formations modernes de gypse aussi puissantes. Ce n'est encore que l'antichambre d'un immense palais ; cinq milles au-delà de la rivière, on en trouve la singulière entrée. Ceux qui me liront me croiront à peine ; et je suis bien loin de rendre tout ce que j'ai senti.

La galerie souterraine où l'on a marché jusque-là, finit enfin. Le sentier d'abord devient plus étroit ; on monte graduellement sur le roc vif, et l'on se trouve arrêté par un mur noir comme du balsate. C'est le commencement des merveilles. Si l'on élève la tête, on voit un trou festonné d'incrustations calcaires : ce sont comme

des grappes de raisin pendantes et gracieusement amoncelées. En s'aidant des pieds et des mains on y monte, quoique difficilement, et le spectacle le plus magique se présente aussitôt aux regards. On se trouve transporté sur des guirlandes et des amas de raisins noirs et blancs. Les masses de ce beau fruit tombent jusqu'à terre, tout le sol en est jonché. Une eau pure, que l'on prendrait pour leur jus, s'échappe le long des guirlandes, suit les contours de leurs draperies, et tombe enfin goutte à goutte dans un bassin de roc découpé. Hélas ! encore un petit nombre d'années, et cette salle magnifique n'existera plus. Elle fut découverte quinze jours seulement avant notre visite, et déjà j'ai vu les marques brutales des premiers coups donnés aux belles guirlandes. Ce superbe jeu de la nature sera bientôt ce qu'est aujourd'hui l'*Avenue Gothique*, quelques débris revêtus d'un beau nom. On l'appelle aujourd'hui le cabinet de *Cleveland*. C'est l'entrée d'un nouveau souterrain qui est loin d'avoir encore été entièrement exploré. Le sol est recouvert d'une fine poussière de plâtre provenue de la décomposition des incrustations de gypse : les murailles en sont partout tapissées. Les formes ne sont plus seulement des colonnes et des draperies, mais aussi des feuilles, des fleurs, des rosaces, des étoiles, mille images bizarres, naturelles, gracieuses.....

Arrivés à une distance de près de seize milles de l'entrée de la grotte, nous ne jugeâmes pas à propos de marcher plus avant. Un autre monde reste encore à découvrir. Qui sait si, par des galeries encore inconnues, on n'arrivera pas à se retrouver sur une autre branche de la rivière ? Qui sait tout ce que recèle pour la science et la curiosité ce merveilleux royaume des ténèbres ?

A. Thébaud, S. J.

ANNE SEVERIN

A LADY GEORGIANA FULLERTON

XLI

(*Suite.*)

Le curé ne répliqua rien. Jamais blessure n'avait exigé plus de ménagements que celle qui en ce moment faisait saigner ce cœur paternel. Il le savait bien. Sans insistance comme sans empressement, il ramena peu à peu la conversation sur les sujets qui occupaient d'ordinaire la vie solitaire, mais active, de Severin ; et, enfin, il parvint à l'emmener pour faire avec lui une de ses promenades jadis accoutumées, mais qui, depuis la maladie de sa fille, avaient été interrompues comme toutes ses autres habitudes. Madame Severin les vit sortir avec joie ; et, après leur départ, se rapprocha d'Anne et de Franz qui, pendant ce temps, avaient eu ensemble l'entretient suivant :

— En vérité, monsieur Franz, si je ne savais pas que je suis guérie, je me croirais plus mal que de coutume à voir votre air consterné.

— Je ne suis pas consterné, mademoiselle Anne, bien au contraire ; mais je suis un peu saisi, pardonnez-le-moi. J'ai été bien malheureux pendant votre maladie !

— Je le sais, je le sais, monsieur Franz, je vous en remercie, et vous aviez d'ailleurs un si grand chagrin de votre côté.

— Oui, mademoiselle ; mais à peine ce malheur était-il survenu qu'une inquiétude plus grande encore que mon chagrin m'en a distrait ; je vous le dis, quoique ce soit peut-être mal à moi d'avoir éprouvé cela. Ma pauvre tante ! Je l'aimais pourtant presque comme une mère.

— Et sa mort a été si rapide !... car enfin elle venait seulement de tomber malade le jour de... le jour où...

Anne s'arrêta. Elle était encore faible, et son visage se colora au souvenir que ces mots réveillaient.

La soirée du château, où Guy lui avait dit que son ami ne viendrait pas, le moment où, le lendemain, dans cette même chambre, il lui avait appris d'abord la mort de madame Lamigny, puis tout ce qu'il venait encore de lui dire, tout cela se retraça à sa mémoire, mais avec un certain effort, et elle demeura silencieuse, cherchant à recueillir ses pensées, et oubliant presque la présence de Franz.

L'état de maladie dans lequel, sans s'en rendre compte, elle se trouvait lorsque tous ces événements étaient survenus ; la fièvre ardente qu'elle avait déjà au moment de sa dernière entrevue avec Guy ; le délire qui l'avait suivi ; tout avait contribué à rendre ses souvenirs confus, et il n'y avait que peu de jours qu'elle avait commencé à pouvoir les rappeler et les coordonner sans fatigue. Mais il y avait un point sur lequel elle demeurait encore dans une vague perplexité : elle se souvenait que Guy lui avait demandé de garder son secret pendant quelques jours : mais combien de jours s'étaient écoulés depuis celui-là ? Elle commençait à pouvoir les compter et à s'étonner que personne autour d'elle n'eût l'air de savoir la grande nouvelle ; qu'aucune lettre de Guy ne fût parvenue au chalet. Elle remarquait avec surprise que personne n'avait, même une seule fois, prononcé son nom en sa présence.

Elle ne devinait pas les craintes et les précautions que devaient suggérer les paroles qui lui étaient échappées dans le délire et l'hésitation qui en était la suite à lui remettre les lettres d'Éveline et de Guy, ou à prononcer leurs noms devant elle. Elle demeura donc ainsi dans une sorte de rêverie dont ne la tirèrent pas les premières paroles de Franz.

— Oui, c'est cette nuit même de la fête au château que je l'ai perdue, cette pauvre tante. En ce moment, notre excellent curé était seul près de moi, mais le lendemain, je fus rejoint par Guy.

Anne redevint attentive. Madame Severin leva avec anxiété les yeux sur Franz, mais il ne s'en aperçut pas et continua :

— Il ne me quitta pas un instant ce jour-là, ni le jour suivant ; mais, comme vous le savez, poursuivit Franz tout simplement,

il fut obligé ensuite de partir de bonne heure le surlendemain pour rejoindre à Paris sa belle fiancée et la suivre sur-le-champ en Allemagne, puis en Italie. Et c'est ainsi qu'il n'a su votre maladie que lorsque tout danger était passé.

Anne l'écoutait sans l'interrompre, tournant et retournant dans ses petites mains les bouts d'un long ruban bleu qui serrait autour de sa taille le peignoir de mousseline blanche dont elle était vêtue. Le cœur de la pauvre mère battait, elle attendait avec impatience la première parole qu'allait dire sa fille. Elle s'inquiétait, sans oser le témoigner, de son silence prolongé, de sa tranquilité même ; elle priait tout bas en joignant les mains. Enfin, les beaux yeux d'Anne se levèrent lentement ; elle tourna la tête, et la mère et la fille se regardèrent. Elles se regardèrent, et, sans explications, sans paroles, tout s'éclaira en un instant, et leurs deux âmes semblèrent redevenir transparentes l'une pour l'autre.

Anne passa ses deux bras autour du cou de sa mère :

— N'aie pas peur, dit-elle tout bas, je suis guérie.

— Oh ! mon pauvre trésor ! murmura sa mère plus bas encore en la serrant passionément entre ses bras et en couvrant de baisers ses cheveux, son front et ses yeux.

Et cette échange de pensées, ainsi que le mouvement qui l'avait suivi, fut si rapide, que si Franz y eût été attentif, à peine aurait-il pu y voir autre chose qu'une effusion de tendresse bien naturelle entre la mère et la fille. Mais en ce moment, il était complètement distrait. Son regard, perdu dans l'espace, suivait une pensée qui semblait l'absorber, et, lorsqu'il revint à lui, il lui eût été aussi difficile qu'à Anne de dire combien avait duré le silence de tous les deux. Ils étaient seuls, madame Severin les avait quittés pour aller prier et pleurer de joie dans l'église.

XLII

Ce fut Anne qui reprit la parole la première :

— Et votre départ ? dit-elle.

— Mon départ ? répondit Franz ; oui, mon départ ; c'était à cela précisément que je pensais, mademoiselle Anne, et à la grande différence qu'il y a entre la manière dont je devais partir, il y a un mois, et celle dont maintenant je partirai.

— Ah ? oui, vous n'aviez pas dû partir seul.

— D'abord cela, dit Franz. Guy devait être mon compagnon, ou du moins je devais être le sien... tandis que maintenant c'est, en vérité, bien autre chose...

— Mais vous le rejoindrez, n'est-ce pas ? dit Anne.

— Oui, à Rome.

Et Franz retomba dans ses réflexions.

— A Rome !... Anne répéta ces mots, et un flot de pensées se précipita, mais elles s'arêtèrent sur ses lèvres.

Rome ! la grande, sainte et solennelle ville ! objet de tant d'aspirations communes, de tant d'intérêt et d'études ! Que de projets formés d'y aller un jour ensemble, l'histoire et l'Évangile à la main, rechercher l'ineffaçable empreinte du passage des hommes sur cette terre classique ; venérer la trace immortelle du passage des saints sur cette terre sacrée ; enfin, adorer Dieu dans la plus grande de ses œuvres vivantes, la sainte Eglise, représentée spécialement et visiblement dans cette ville choisie pour être de tout temps et de toutes les manières *grande :* telle était la vision que n'avait point fait évanouir le premier changement survenu dans leur vie. Qu'Anne fût sa femme, ou seulement sa sœur, elle était pour Guy la compagne choisie de ce pélérinage. Un mois encore auparavant, il n'aurait pu songer à lui en préférer aucune autre.

Toutes ces pensées se réveillèrent un instant, et Anne ressentit encore une fois la grande douleur et le grand étonnement qui avait ajouté tant d'amertume au sacrifice silencieux de son bonheur :

"Et sous ces voûtes sacrées, et sur ces saints tombeaux, il ira s'agenouiller *seul !* " pensa-t-elle.

L'image d'Eveline se dressa devant elle, debout et dédaigneuse dans ces sanctuaires où tant de fois elle s'était vue d'avance prosternée près de lui. A cette vision son cœur se serra.

— Oh ! quel changement, dit Franz sortant subitement de son silence ; mademoiselle Anne, laissez-moi vous en parler...

Anne le regarda d'un air interdit en attendant ces mots qui semblaient répondre à sa pensée ; mais elle respira et toute son attention se reporta sur Franz, lorsqu'il continua :

— Laissez-moi vous parler du grand et bienheureux changement survenu dans ma vie. Oui, mademoiselle Anne, j'ai besoin de vous en parler ; car sans le savoir c'est vous... Mais puis-je vous fatiguer ainsi ? N'êtes-vous pas encore trop faible pour m'écouter aujourd'hui ?

— Non, non, dit Anne vivement, au contraire ; il y a si longtemps que je n'ai parlé, que du moins je n'ai *causé*, cela me fait du bien ; Oh ! un grand, bien je vous assure.

Et elle disait vrai ; la vie concentrée qu'elle avait menée avant sa maladie étaient pour elle contre nature. Aujourd'hui avec ses forces revenues se réveillait chez elle l'expansion qui était dans

son caractère et surtout la faculté charmante de s'intéresser aux autres autant et plus qu'à elle-même.

— Dites, dites donc, monsieur Franz.

— Eh ! bien, dit Franz en levant sur elle des yeux sincères et émus. Laissez-moi donc vous parler un instant, mademoiselle Anne, et vous parler de moi. Je vous disais donc que sans y songer, sans le faire exprès, sans que je sache moi-même comment, vous avez la première jeté dans mon âme une étincelle bénie.

— Moi !

— Oui, vous, et je ne cherche point à vous l'expliquer, je veux vous parler de moi le moins possible ; mais, sachez-le, je vous dois, non pas la foi, oh ! non ; la foi est un don qu'aucune créature humaine, qu'aucune créature angélique même ne peut faire ; mais je vous dois le désir de tout faire pour combler le vide que son absence creusait dans mon âme.

Le plus vif intérêt se peignit dans les yeux d'Anne.

— Sans vous, continua Franz, peut-être aurais-je traîné ce malaise, cette douleur, assez longtemps pour m'y habituer et pour vivre avec elle sans la combattre ; ou, ce qui eût été pire, pour cesser de l'éprouver. Je ne vous dirai rien de plus sur ce que vous avez été pour moi ; Dieu seul le sait, vous n'en saurez jamais davantage ; mais enfin un jour, ou plutôt un soir, ici, à cette même place, un bienheureux soir ! l'abbé Gabriel était là ; vous, près de lui. Un livre, celui-ci, tenez, dit-il en prenant sur la table un volume de Pascal, amena une conversation pendant laquelle je ne puis vous dire ce qui se passa en moi, mais le feu sembla tout d'un coup jaillir de cette étincelle de foi et d'amour déposée dans mon âme. Oh ! quelle soirée ! Je ne l'oublirai jamais !

— Ni moi !... murmura Anne avec une angoisse réprimée que Franz n'aperçut pas.

— Je suivis l'abbé Gabriel à son presbytère, et notre entretien se prolongea bien avant dans la nuit. Enfin, mademoiselle Anne, que vous dirai-je de plus ? Sans vous ennuyer d'un plus long récit, écoutez seulement ce qu'il me reste à ajouter : Ce don, je l'ai obtenu ! cette grâce, je l'ai reçue ! cette foi, cette foi bénie, je la possède !...

Une joie céleste, la seule joie des anges qui ait été révélée aux hommes, rayonna en ce moment sur le pâle visage d'Anne. Ses peines, ses troubles, sa maladie, sa faiblesse, tout s'effaça.

Elle se leva vivement du canapé où elle était encore étendue, comme si la dernière trace de la maladie disparaissait subitement ; et, se rapprochant de Franz, elle lui tendit la main.

— Oh ! que Dieu est bon ! dit-elle.

Dans ce mouvement, la manche légère du vêtement de mousseline qu'elle portait se releva un peu, laissant à découvert la trace de la blessure dont son bras était marqué à jamais. Franz prit la main qu'elle lui offrait, et regarda un instant en silence cette blanche cicatrice, puis il s'inclina vivement, comme s'il allait la baiser.... ; mais tout à coup il s'arrêta, laissa retomber la main qu'il avait à peine un instant serrée dans la sienne, et se leva.

Il était un peu plus pâle que de coutume, et sa voix était légèrement tremblante.

— Pardonnez-moi cette longue visite, dit-il ; je reviendrai vous voir encore une fois avant mon départ, si vous le permettez, pour vous dire adieu... ; et puis ensuite, quand je serai parti, mademoiselle Anne, vous prierez pour moi !

Après avoir dit ces mots, Franz sortit de la chambre, laissant Anne beaucoup moins surprise de ce brusque départ qu'elle ne l'avait été de son soudain épanchement, et trop joyeuse de ce qu'elle venait d'entendre pour penser à autre chose.

XLIII

Le lecteur n'a peut-être pas oublié comment Anne avait reçu la blessure dont le souvenir venait de causer à Franz une soudaine et étrange émotion. Il se souvient que la terrible scène entre Guy et son père au milieu de laquelle Anne était intervenue si à propos, causée à son insu par Franz lui-même, avait été suivie de l'acquiescement subit du marquis au désir de son fils. C'était le lendemain de ce jour que Franz avait franchi le seuil du château, et Anne avait encore le bras en écharpe lorsqu'elle lui était apparue pour la première fois dans un éclat de pureté et de sainteté dont aucune autre femme n'avait jamais été revêtue à ses yeux.

Depuis ce jour, son image et celle de Guy étaient demeurées inséparables pour lui, et lorsque sa rêverie ou son regard s'absorbaient pour quelques instants dans une contemplation dont Anne seule était l'objet, il ne s'en rendait pas compte, tant sa pensée unissait habituellement à son ami la seule femme qu'il trouvât digne de lui.

Lorsque Anne avait refusé la main de Guy, Franz en était demeuré dans une inexprimable surprise ; mais moins modeste pour son ami que Guy pour lui-même, il ne croyait point que les sentiments d'Anne fussent le motif véritable de ce refus, et n'admettant pas que ceux de Guy pussent changer, il attendait du

temps l'éclaircissement de ce qu'il regardait comme un malentendu, et désirait seulement que son ami demeurât digne jusque-là du pur et premier rêve de sa vie.

C'était dans cette disposition qu'il avait rejoint Guy à Villiers, lorsqu'Eveline se trouvait au chalet depuis deux mois. La rare et éblouissante beauté de la jeune Anglaise ne pouvait passer inaperçue devant son regard d'artiste, mais ce qu'il remarqua surtout, ce fut le contraste frappant qu'elle offrait avec celle dont les traits se reproduisaient malgré lui sous son pinceau, chaque fois qu'il cherchait à réaliser un type idéal de noblesse et de pureté ; et ce contraste ne fut pas aux yeux de Franz à l'avantage de la plus belle des deux. Il se garda bien toutefois d'en dire son avis, le silence lui était d'ailleurs si ordinaire et si facile ! mais malgré lui, à côté d'Anne qui était à ses yeux l'ange gardien de son ami, la charmante Eveline prit à peu près l'aspect de son mauvais génie.

Aussi, bien qu'impatienté de l'influence que Guy semblait subir et qui n'avait pu lui échapper, il n'était nullement préparé à la brusque nouvelle que son ami était venu lui annoncer au Pré-Saint-Clair la veille de son départ. Il en était demeuré stupéfait et consterné ; mais les pensées de Franz, déjà absorbées par la crise suprême que traversait son âme, par la mort de sa tante, et les affaires, qui en étaient pour lui la suite, avaient été ensuite tellement envahies par l'émotion de la maladie, et du danger d'Anne, qu'à peine s'il avait eu le temps de réfléchir au grand événement survenu dans l'existence de Guy. Cette existence cependant formait le principal intérêt de la sienne, car il jetait rarement un regard inquiet ou même curieux sur son propre sort. Le culte de l'idéal lui faisait déjà une belle vie intérieure même avant la transformation qui venait de l'illuminer de la splendeur du vrai. Et quant au bonheur de ce monde, en ce qui le concernait, il était si rare qu'il lui arrivât d'y penser, que la chose ne pouvait passer inaperçue, et voilà pourquoi nous venons de voir le pauvre Franz si bouleversé.

Avec une rapidité que ne connaît aucune des langues humaines, une foule de pensées qui ne s'étaient jamais offertes à son esprit venaient tout d'un coup de l'assaillir : un respect voisin de l'adoration... un attendrissement irrésistible... et à la pensée qu'Anne et Guy étaient séparés sans retour, au lieu du regret éprouvé naguère, un involontaire transport de joie, une espérance soudaine et passionnée : c'était là ce qu'il avait surmonté dans ce rapide instant où il s'était incliné sur la main d'Anne, et l'avait ensuite laissée retomber sans y poser ses lèvres.

Surmonté... oui ! Lorsque, rentré le soir dans le petit cabinet d'étude qui était la seule pièce habitée maintenant dans cette maison devenue la sienne, Franz se demanda un compte sévère de sa propre émotion, il put, seul avec sa conscience et en face de son Dieu, se rendre le témoignage qu'un instant surpris par son cœur, il avait su le vaincre. Une impulsion vive et involontaire l'avait, il est vrai, presque jeté aux pieds d'Anne. D'ardentes paroles allaient, en effet, monter de son cœur ému à ses lèvres tremblantes; mais le ciel sillonné par l'éclair dans une nuit d'été n'est pas plus vite rendu au paisible éclat des étoiles que l'âme de Franz un instant troublée n'avait été rendue à la calme et complète possession d'elle-même.

Il se leva, ouvrit la fenêtre et regarda le ciel avec ravissement. Il avait au cœur une étrange sensation de force, de joie, de triomphe.

Pourquoi ? Qu'avait eu de si condamnable la pensée qu'il venait de combattre ainsi ? Tout lien n'était-il pas, en effet, brisé entre Guy et Anne ? Toutes les convenances d'âge, de position et, maintenant, de fortune, n'auraient-elles pas permis à Franz de prétendre aujourd'hui à ce noble cœur, de l'obtenir peut-être un jour ? Quel était donc le sentiment plus fort que lui-même qui l'engageait à lutter ainsi ? Quelle était la force qui semblait lui interdire le bonheur le plus pur de ce monde, pour l'entraîner vers des régions inconnues, dont il ne savait ni le lieu, ni le nom ?

Il l'ignorait encore : mais il lui semblait qu'une chaîne invisible venait de se rompre et qu'en ce moment son âme et sa pensée déployaient des ailes. Une inspiration immense et nouvelle naissait en lui et le portait vers un terme divin qu'il se sentit assuré d'atteindre comme la flèche atteint son but, lorsqu'elle échappe à la main qui a dirigé son vol.

Deux jours après, Franz avait dit adieu à Anne, il l'avait quittée pour ne jamais la revoir ici-bas.

XLIV

Anne était complètement rétablie et les lettres qu'on avait d'abord hésité à lui remettre étaient maintenant entre ses mains. Il y en avait plusieurs de Guy, écrites successivement, sous l'impresion de l'inquiétude pendant sa maladie, et de la joie depuis sa guérison. Il y en avait une seule d'Éveline.

Anne lut d'abord lentement les premières, puis enfin elle ouvrit

celle-ci : elle était écrite de Milan et d'une date plus récente que les autres.

Éveline Devereux à Anne Severin

" Ma chère Anne,

" Je vous avais promis en partant de vous écrire, et je ne l'ai pas fait encore à cause de votre maladie qui a suivi de si près mon départ. Tant que j'ai été inquiète pour vous, je n'aurais pu vous parler d'autres chose. Maintenant, Dieu soit loué ! vous êtes guérie, et peut-être avez-vous déjà pensé plus d'une fois que j'avais oublié ma promesse, mais il n'en est rien ; j'ai au contraire attendu avec peine aussi longtemps, car vous m'inspirez plus de confiance que personne, et je vous assure que si vous l'aviez voulu vous sauriez déjà depuis longtemps de moi tout ce que j'en sais moi-même. Ouvrir son cœur est une bonne chose, je le reconnais, quoique je ne puisse pas monter avec vous à ces hauteurs où vous dites que la confiance se transforme et devient cette chose sacrée et divine que vous nommez un sacrement. Mais laissons cela... j'ai en ce moment tout autre chose à vous dire.

" Ma chère Anne, m'y voici. Vous le savez déjà, puisque Guy vous l'a appris, notre mariage est décidé, quoique pour des raisons que vous saurez, il n'ait point encore été annoncé publiquement : nous attendons pour cela que mes parents d'Angleterre en aient été informés, ayant quelques raisons de craindre que cette nouvelle ne leur fasse pas plaisir à tous.

" Vous vous souvenez bien, j'en suis sûre, d'une conversation que nous eûmes ensemble au chalet peu de jours avant l'arrivée de M. de Villiers. Ce même jour, je vous fis aussi une brusque confidence, qui vous surprit fort alors, mais qui, je le pense, aura surtout rendu bien surprenant pour vous tout ce qui est survenu depuis.

" Oh ! ma pauvre Anne ! j'ai été bien agitée, bien troublée pendant les derniers temps de mon séjour au chalet ; j'ai bien pleuré souvent en me cachant ; vingt fois j'ai été au moment de vous tout dire, et puis le courage me manquait : vous sembliez d'ailleurs vous soustraire à ma confiance. Enfin, les jours se sont passés, et c'est Guy qui vous a tout appris, mais il n'a pu deviner tout l'étonnement que cette nouvelle devait vous causer, car il ignorait et il ignore encore ce que vous savez."

Ici Anne s'interrompit et relut ce dernier passage ; une expression de surprise légèrement dédaigneuse se peignit sur son visage, et la

même question qu'elle s'était adressé un jour, " tromper, n'est-ce pas mentir ? " se formula de nouveau dans son esprit.

Elle continua sa lecture avec curiosité :

" Écoutez donc tout maintenant ; vous savez combien j'étais malheureuse chez ma tante. Malgré ses soins, malgré la somptuosité de tout ce qui m'entourait à Oakwood, j'ai toujours détesté ce séjour parce que je m'y sentais toujours seule et toujours triste, car au fond, mon oncle et ma tante ne m'aimaient point. Ils n'avaient jamais eu d'enfants, ce qu'ils avaient toujours passionément regretté, et ma présence, au lieu de combler ce vide, le leur rappelait sans cesse. Lady Cécilia accomplissait donc envers moi un devoir, et elle s'en acquittait consciencieusement, mais sans aucune affection. De temps en temps, la maison se remplissait de monde, et alors pendant quinze jours, je ne m'ennuyais pas ; mais cela recommençait comme de plus belle, lorsque je me retrouvais seule ; c'est alors que j'appelais mon père avec ces transports dont je vous ai parlé... que je lui reprochais de m'avoir abandonnée, que j'implorais son retour ! Car je ne trouvais d'affection véritable que dans ses lettres, et toute celle dont j'étais capable se tournait vers lui !

"Un jour — il y a un peu plus d'un an — le frère de ma mère et de lady Cécilia, le marquis d'Hartleigh, mon oncle, arriva au château, avec son second fils lord Vivian Lyle. Je n'avais vu celui-ci qu'une fois à mon arrivée lorsque j'étais enfant et qu'il partait pour Oxford ; depuis lors, il avait voyagé et nous l'avions perdu de vue. Il me parut fort grave, et d'abord fort silencieux ; mais bientôt je l'entendis causer, et je vis qu'on l'écoutait avec intérêt et considération. Il était sorti d'Oxford avec tous les honneurs de l'université, et, depuis cette époque, il avait déjà acquis une réputation qui lui promettait dans son pays un grand avenir politique, en sorte que, bien qu'il fût le cadet, Vivian était le personnage le plus important de la famille. Son frère aîné, lord Lyle qui venait de se marier, ne s'occupait guère, que de chasse et de courses, et ne lui disputait point cette position. Malgré toute sa distinction, il ne me plaisait guère, parce qu'il était très-sérieux et d'une austérité qui me faisait peur ; cependant il m'était impossible de ne pas le respecter et même de ne pas lui obéir quand il me donnait un conseil, ou bien, ce qui arrivait souvent, quand il me faisait une remontrance.

" Ma tante bien qu'aimant le grand monde et l'élégance, était d'une exactitude à remplir ses devoirs religieux que j'aurais volontiers imitée, sans l'esprit d'opposition qu'elle avait le don de réveiller en moi. Pour ne pas faire comme elle, j'étais fort souvent

inexacte à aller à l'église, je m'absentais de temps à autre de la prière du matin. Le dimanche, je m'égayais le plus que je pouvais ; enfin un jour, me trouvant chez une de nos voisines où l'on faisait de la musique sans scrupule le dimanche, j'en pris ma part avec empressement, et comme ma voix est belle et que peu de gens l'avaient alors entendue on en parla dans tout le pays.

"Le lendemain, je m'aperçus d'un grand changement dans la manière d'être de Vivian vis-à-vis de moi ; j'avais bien remarqué jusque là qu'il me suivait souvent des yeux ; à dire vrai, je ne sais trop si cela me flattait ou me gênait, mais il me semblait être tou jours sous son regard, fort souvent bienveillant, mais surtout attentif et sérieux Ce jour là, il ne me regarda pas une seule fois, ne m'adressa pas la parole, et à la fin du dîner je l'entendis dire à mon oncle qu'il partirait le lendemain matin.

" Que vous dirai-je, Anne ? Les larmes me vinrent aux yeux, il était froid, sévère, impérieux, il m'avait souvent fait des réprimandes qui me déplaisaient, et pourtant je sentis que l'intérêt qu'il prenait à moi allait me manquer horriblement. En rentrant dans le salon (où, comme vous le savez, après dîner, en Angleterre, les hommes ne suivent pas sur-le-champ les femmes) j'allai m'asseoir assez tristement dans un coin fort éloigné, et j'y étais encore, lorsque Vivian entra. Peut-être s'était-il aperçu de mon émotion, car il s'approcha sur-le-champ de la place où j'étais ; à ma grande surprise je le vis pâle et ému, et je me sentis tout-à-fait interdite.

" Je balbutiai quelque mots sur son départ.

" — Je pars, me répondit-il, sur-le-champ, parce que j'ai peur de rester.

" — Peur de rester ? pourquoi ?

" — Je vais vous le dire franchement : j'ai peur de vous aimer, et je veux, s'il en est temps encore, échapper à ce malheur.

" — Je me sentis flattée et même touchée, et je lui dis :

" — Pourquoi serait-ce un malheur, Vivian ?

" — Parce que, répondit-il avec un accent que je ne puis pas vous rendre, vous ne m'aimerez jamais comme je voudrais l'être ; parce que vous êtes vaine, coquette et légère ; parce qu'en rien nous ne sommes d'accord ; parce que (ainsi que vous l'avez fait hier), vous manquez sans scrupule à des observances que je regarde comme sacrées ; enfin, parce que, hormis votre beauté, Éveline, rien ne correspond à l'idéal que dès mon enfance, je m'étais composé de cette femme préférée entre toutes que je nommerais ma femme. Et cependant... cependant, si là, ce soir, en ce moment, vous mettiez votre main dans la mienne, je la prendrais, cette main, et ce serait pour ne plus la céder jamais à un autre.

Nous serions unis jusqu'à la mort. Il vaut donc mieux que je m'en aille."

"— Il y avait dans sa voix, dans son accent, dans ces étranges paroles elles-mêmes, quelque chose qui flattait mon orgueil plus que tous les compliments qui m'avaient été adressés jusque-là. Aussi, presque sans réflexion, par une impulsion irrésistible, je lui donnai ma main, et je lui dis :

"— Prenez-la, et faites de moi cette femme que vous avez rêvé.

"C'est ainsi, ma chère Anne, que se forma cet engagement dont, lorsque je me retrouvai seule, je me sentis comme effrayée : mais nous attendions à cette époque le retour presque immédiat de mon père. Jusqu'à son arrivée nous ne devions parler à personne de ce qui s'était passé entre nous , et je me calmai par la pensée que les conseils de mon père me guideraient, et qu'en tout cas, je ne serais irrévocablement liée qu'après avoir obtenu son consentement et son approbation. Vous savez ce qui est survenu au lieu de cela ! Vous savez l'affreuse nouvelle qui nous parvint peu après. Je vous en ai assez souvent parlé, de ces tristes jours, sans vous dire cependant combien alors l'appui de Vivian me fut utile et sa sympathie me fut douce. Mais lorsqu'un mois plus tard, il fut question de mon voyage en France, il s'y opposa plus que personne, et il mit à cette opposition une vivacité qui m'irrita. Je lui dis un jour non moins vivement que, plutôt de lui obéir en cela, je romprais l'engagement qui nous liait.

"A ce mot, il sourit d'une façon singulière, et se tut pendant quelques instants ; puis, sans relever la parole que je venais de dire :

"— Toute réflexion faite, me dit-il, je ne vois pas pourquoi je m'opposerais à un voyage qui vous procurera une distraction dont vous avez besoin. Partez, Éveline ; il faudra des circonstances plus importantes que celle-ci pour que ma volonté résiste absolument à la vôtre.

"Le lendemain, il m'apporta une Bible et un livre de prières ; il y avait fait graver ses initiales et la date du jour de ma promesse : il me recommanda de me préserver de vos embûches, ma pauvre Anne, car il devinait en vous une dangereuse papiste ; et il me me dit qu'il fallait surtout me tenir en garde contre vos prêtres. Il me recommanda la lecture assidue de l'Évangile, m'assurant que cette lecture était interdite aux catholiques, et il m'enjoignit enfin de m'abstenir de vous répondre, lorsque (ce qui arriverait sans doute) vous voudriez entamer le sujet de la controverse.

"Je vous répète tout cela pour vous expliquer dans quelles dispositions je suis arrivée près de vous. Je dus bientôt reconnaître de

combien de manières il s'était trompé ; sûre toutefois qu'il avait cru me dire la vérité, sûre aussi de sa sincérité et de sa justice, je me promis en le revoyant de faire tomber la plupart de ses préventions. En attendant, vous le savez, je lui obéissais avec exactitude en ce qui me concernait. Car le talent de me faire faire sa volonté, il le possédait à un point singulier. J'ai fait par nécessité dans ma vie la volonté d'autrui, mais je n'ai jamais obéi qu'à lui. »

Anne, à mesure qu'elle lisait, sentait croître sa surprise. Elle avait cru trouver dans cette lettre l'explication de la conduite d'Éveline : tout, au lieu de cela, lui semblait devenir de plus en plus inexplicable. Elle continua :

« Sur ces entrefaites, j'eus avec M. le curé de Villiers une conversation qui me révéla la part qu'avait eue la mère de Guy à la résolution de mon père et à cet exil qui avait si malheureusement influé sur mon enfance et sur ma vie, et je pris ce jour-là pour elle et à cause d'elle, pour son fils, une antipathie furieuse.

« Il arriva peu après.

« Maintenant, ma chère Anne, voici où ma confidence va devenir une confession, c'est à-dire un aveu pénible et humiliant.

« Vivian avait eu raison de dire que j'étais vaine ; oui, je croyais qu'il m'était très-facile de plaire, et j'aimais à en faire l'épreuve. Je n'avais aucune intention de manquer à ma parole, mais en voyant ce jeune marquis, j'eus envie, comme on dit, de lui tourner la tête, ; et la méchante pensée me vint que si jamais il venait m'offrir sa main, je lui dirais que cette main appartenait à un autre, et que j'aurais la joie de voir malheureux et désolé le fils de cette belle Charlotte qui avait tant affligé et désolé mon père.

« Cela était mal, bien mal, je le sais, et bien insensé, aussi, car lorsqu'enfin un soir, après m'avoir écouté chanter (et vous savez, Anne, comment Guy écoute la musique), il se pencha tout d'un coup vers moi et prononça ces paroles décisives, j'eus, presque en même temps qu'un sentiment de triomphe, un véritable accès de désespoir. Je ne lui donnai qu'une réponse confuse et je m'enfuis dans le jardin pour y pleurer à chaudes larmes, car je me sentais émue jusqu'au fond de l'âme. Cet homme si vif, si impétueux, si près d'être violent parfois, il y avait dans les paroles qu'il venait de me dire une humilité, une tendresse, un respect qui semblaient m'élever au-dessus de moi-même, et me placer sur un trône d'où la force de le repousser me manquait maintenant. Je compris alors ma folie et mon tort ; le souvenir de Vivian ajouta à mon imagination, à mes remords, à mes larmes. Je vis bien clairement en ce moment que je trahissais l'un, et que je trompais l'autre, et au

milieu de tout cela, croyez-moi si vous voulez, il m'était impossible de discerner ce qui se passait dans mon cœur. Qui m'eût révélé ma véritable pensée m'eût rendu un vrai service, mais au fait je flottais de l'une à l'autre. Tantôt l'affection sérieuse de Vivian me semblait être un lien sacré que je ne pouvais briser sans crime : tantôt elle me paraissait peu de chose en comparaison de la muette extase et de l'admiration sans bornes de Guy et je me disais que je ne devais pas tenir la promesse que j'avais faite, si mes sentiments étaient changés. J'étais folle de perplexité ! uns fois, je fus au moment d'aller me jeter aux pieds de l'abbé Gabriel pour lui demander de m'éclairer, de me guider, et de me faire sortir avec une sorte d'autorité de ce labyrinthe !

" C'est ainsi que je passai mes trois derniers jours à Villiers. J'hésitais encore le matin de celui qui précéda mon départ. Je tremblais de ce que penserait Vivian si jamais je lui avouais mon hésitation actuelle, et je savais d'avance que je ne pourrais pas la lui cacher, car le tromper est encore plus difficile que lui désobéir. Je tremblais aussi de ne plus jamais revoir Guy si je lui avouais tout ; mais enfin, je pris, ou je crus prendre, ce dernier parti. Pendant la soirée au château, dans un moment où il m'était possible de lui parler seul, je commençai à lui faire ce pénible aveu. Je lui raconte ma bizarre pensée de transformer son attrait pour moi en un moyen de vengeance, et j'ajoutai, non sans effort, qu'il m'était interdit de penser à lui.

" A ce mot, je le vis si surpris d'abord, puis si ému, et une expression de douleur si vive se peignait sur ses traits, lorsqu'il me demanda " *si c'était là tout ce que j'avais à lui dire*, " que je m'écriai non ! avec un accent que je ne pus maîtriser, et qui était bien en ce moment celui de mon cœur. Il ne s'y trompa pas ; et alors, Anne, je n'eus plus le courage d'achever ma confession. Il lui suffisait de savoir que mes sentiments (quels qu'ils eussent été jadis) ne lui étaient plus contraires maintenant. Ce qu'il me dit, ce que je lui répondis, je ne pourrais vous le dire, mais ce furent les mots suivants qui entraînèrent ma volonté flottante.

" — Vous vouliez venger votre père, me dit-il doucement ; mais qui sait si, au lieu de cela, vous ne lui obéirez pas en comblant mes vœux ? Qui sait si vous n'accomplirez pas ainsi la secrète intention de celui dont la volonté si expresse a été de nous rapprocher ?

" Cette idée, fondée ou non, qu'il m'offrit ainsi, jeta un poids décisif dans la balance déjà fortement inclinée en sa faveur, et je ne sentis bientôt plus qu'une seule chose, ce fut qu'il m'en coûterait infiniment moins d'écrire à Vivian que notre mariage était

rompu, qu'il ne m'en coûterait maintenant de me séparer de Guy pour toujours.

" Tout fut donc décidé ainsi, ce soir-là, et je pris la résolution d'en instruire sur-le champ Vivian. Mais quand je voulus écrire cette lettre, elle me sembla plus difficile à composer que je ne l'avais prévu, et je l'ajournai tant que je pus, tout en sentant mes torts envers lui s'aggraver chaque jour ; enfin, je m'y décidai, et depuis hier cet difficile tâche est accomplie.

" Voilà toute l'histoire, ma chère Anne, et maintenant que je n'ai plus rien de caché pour vous, je désire fort recevoir vos conseils, et même vos remontrances ; mais avant tout, et surtout, l'assurance que vous n'avez pas cessé d'aimer votre reconnaissante et affectueuse amie,

ÉVELINE DEVEREUX.

" *P. S.* Notre mariage n'aura lieu qu'au printemps. "

XLV

Après avoir achevé cette lettre, Anne demeura longtemps pensive et soucieuse. Elle avait assurément autant d'esprit qu'une autre, mais la simplicité de son caractère l'empêchait de comprendre celui d'Éveline : elle la croyait sincère, elle la reconnaissait incapable de proférer un mensonge, et cependant elle lui voyait commettre un acte de duplicité étrange ; elle la savait droite, pure, même pieuse, et cependant elle la voyait céder sans scrupule à son orgueil, à sa vanité, subir sans résistance les impressions les plus contraires, en résumé trouver toujours moyen de satisfaire celle du moment. Ces contradictions lui semblaient inexplicables ; elle ne remarquait pas que ce qui manquait a Éveline c'était l'habitude de s'examiner elle-même et celle de se vaincre.

Il y a des natures si bien douées, qu'agir et faire le mieux possible, c'est pour elles une même chose ; celles-là traversent la vie sans se ternir, et elles appartiennent à Dieu et à la vérité, en quelque lieu qu'elles se trouvent. Mais ce n'est pas là la loi commune: celui qui a dit " *qu'il venait sauver non pas les justes mais les pécheurs*, " et guérir " *non pas les sains mais les malades*, " connaissait l'infirmité humaine. Il lui laissa un divin remède, et lui seul peut discerner ce que recèlent les âmes qui n'y ont jamais eu recours.

Quoi qu'il en fût, le sort de Guy était fixé et Anne s'y était crue résignée , mais cette lecture renouvelait ses perplexités et la lais-

sait incertaine et troublée. La diversité de leurs croyances élevait déjà une triste barrière entre Éveline et Guy, et voici maintenant que de gaieté de cœur Éveline en élevait une nouvelle par son inexplicable dissimulation, Éveline qui se piquait plus qu'une autre de sincérité et de franchise !

Mais si Anne avait de la peine à se rendre compte du caractère d'Éveline, elle connaissait fort bien celui de l'ami de son enfance, et son cœur battait d'appréhension, à la pensée de ce qu'éprouverait Guy lorsqu'Éveline lui avouerait enfin ce qu'elle lui cachait encore et lorsque cet aveu rendrait manifeste la duplicité dont elle était coupable envers lui en ce moment. Sa passion y résisterait peut-être, mais son estime et sa confiance ? Elle en doutait. De plus, elle savait mieux qu'une autre de quels accès de violence il était capable, et bien que depuis la mort de son père, elle l'eût vu lutter avec lui-même au point de s'être en apparence complètement dompté, elle n'était pas sûre cependant qu'une épreuve soudaine et sensible ne se trouvât pas être au dessus de ses forces. Quelques-uns de ses souvenirs justifiaient toutes ces craintes. La pauvre Anne soupira et son cœur se gonfla. Elle avait trouvé juste et convenable de s'immoler elle-même ; elle avait fait ce sacrifice avec une fermeté qui manifestait chez elle des habitudes toutes contraires à celles d'Éveline ; mais était-ce pour perdre en même temps la satisfaction de le savoir heureux et la certitude de le savoir bon ? — Ces deux choses se liaient facilement dans le caractère de Guy. — A mesure que ces réflexions et mille autres se succédaient dans son esprit, une mélancolie jamais éprouvée s'emparait d'elle. Le sacrifice qu'elle avait fait changeait d'aspect ; pour la première fois, il cessait de lui paraître juste et sensé, et, avec le doute, se reveillait dans son jeune cœur un poignant et intolérable regret.

Anne chercha à secouer cette trop vive impression en quittant sa chambre, en sortant de la maison ; mais tout, le jardin comme le salon, la route comme l'église, comme le parc de Villiers au loin, tout lui rappelait un passé disparu pour toujours. Éveline elle-même, malgré toutes les émotions dont elle avait été la cause, laissait maintenant dans ces lieux un vide plus pénible encore que sa présence. Enfin, Franz, ce paisible, ce fidèle ami, dont la société lui eût été douce et bienfaisante, il était parti, lui aussi, comme les autres ! Et de tout cela, il ne fallait rien dire, pour ne pas affliger sa mère, pour ne pas ajouter au chagrin qui courbait la tête de son père ! Anne mit la main sur son cœur et respira avec effort. Un instant elle fut tentée de dire : " C'est trop ! " Mais presque sur-le-champ, elle sourit : Oh ! non, non ! jamais, mon Dieu ! cette parole ne viendra sur mes lèvres ! "

Elle hâta son pas, car presque instinctivement elle s'acheminait en ce moment vers son refuge ordinaire, et, après être demeurée prosternée une demi-heure à l'église, elle se dirigea par la route vers la petite porte du presbytère.

Elle sonna. Le curé lui-même vint ouvrir ; il disait en ce moment son bréviaire dans l'allée du dimanche.

Anne entra. L'air était doux, les arbres verts et touffus ; les étoiles commençaient à se lever dans le ciel pur ; mais la pauvre enfant ne sentait rien de correspondant à ces douces influences, et son cœur serré venait s'épancher avec son vieil ami.

Pour ménager Éveline, pour ne point parler de Guy, et encore moins d'elle-même, c'était pour la première fois qu'Anne venait aujourd'hui rompre le silence et faire un récit fidèle de tout ce qui s'était passé autour d'elle et en elle-même depuis deux mois. La veille de la fête du château, on s'en souvient, déjà oppressée de de tristesse et de perplexité, elle était venu chercher le curé, mais il était absent. Ce jour était donc le premier depuis sa maladie où elle se retrouvait dans cette allée chère aux pieuses pensées et aux causeries saintes. La conversation qui eut lieu maintenant entre le vieux prêtre et le jeune fille fut longue et triste. Anne parlait et pleurait à la fois ; mais son cœur trop lourd ne trouvait pas en s'ouvrant son soulagement ordinaire.

Le curé l'interrompait peu. Il souffrait pour la pauvre enfant presque autant qu'elle-même, mais il n'avait pas en ce moment à la plaindre, pas même à la consoler : il avait à la fortifier et à élever au-dessus du sentiment de ses peines cette âme un instant repliée sur elle-même.

Il lut attentivement la lettre d'Éveline, et après en avoir pesé chaque parole, une pensée lui vint qui eût peut-être causé en ce moment à la pauvre Anne une grande joie ; mais il ne l'articula pas.

"Non, se dit le prudent pasteur, Dieu seul connaît l'avenir c'est dans le présent que nous devons agir."

Il fit une silencieuse prière, puis il dit à Anne :

— Vous êtes tout-à-fait rétablie, n'est-ce pas, mon enfant?

— Oui, mon père, répondit Anne un peu étonnée.

— Je ne vois plus en vous la moindre trace de maladie ; mais vos forces sont-elles réellement revenues ?

— Oui, tout-à-fait, dit Anne surprise de cette manière de lui répondre.

Et elle ajouta :

— Jamais je me suis sentie si active, si infatigable ; je me porte

mieux que jamais, vraiment, et ce n'est pas ma santé qui doit vous occuper.

— Si fait, répondit le curé, car j'ai besoin d'être sûr que vous pouvez sans crainte affronter quelques fatigues...

Il hésita un peu, puis il dit :

— Et quelques dangers.

Anne leva vivement la tête

— Je ne sais ce que vous voulez me proposer, dit-elle, mais tout ce dont vous me croyez capable, je puis vous promettre de le faire.

— Eh bien, écoutez-moi. Il vient d'éclater une épidémie à six lieues d'ici, par delà Hauteville, dans le petit village de Sérigny ; les trois sœurs qui tenaient l'école ont quitté les enfants pour se dévouer aux malades. Il faudrait trouver quelques personnes de bonne volonté pour les remplacer dans le poste qu'elles ont laissé vacant, ou même... — il s'arrêta — ou même pour les suivre dans celui qu'elles occupent maintenant.

Le lourd ennui qui pesait sur le cœur d'Anne sembla à ces mots se soulever comme par enchantement.

— Je suis prête, dit-elle sans un instant d'hésitation. Quand faut-il partir ?

Une expression attendrie se peignit sur le visage vénérable du vieillard. Il avait atteint son but ; le reste pouvait attendre.

— Laissez-moi arranger cela avec vos parents, dit-il. Je me trompe fort, ou ils n'auront pas moins de courage que vous. Vous partirez dans peu de jours, mon enfant. En attendant, allez, que Dieu soit avec vous.

Le curé venait d'agir comme fait un habile médecin lorsqu'il connaît la force de son malade : il avait appliqué d'une main sûre, à une âme courageuse, un remède héroïque.

XLVI

La session du parlement anglais approchait de sa fin. Le dîner classique de Greenwich, qui précède la dispersion de ses membres, avait eu lieu. Députés et pairs du royaume commençaient à tourner leurs pensées, les uns vers l'Écosse, où la chasse les appelait, les autres vers le lieu plus ou moins somptueux, mais toujours éloigné de la ville, qu'ils nommaient par excellence leur *chez eux*. D'autres enfin, en assez grand nombre, se disposaient à voyager pendant le reste de l'année et calculaient déjà les distances qu'il leur serait possible de parcourir sur le continent depuis la

fin de la session actuelle jusqu'à l'ouverture de la session prochaine.

C'était parmi ces derniers, quoique avec un but plus défini, que se trouvait un membre, encore jeune, mais déjà important de la Chambre des Communes qui, en ce moment, regagnait sa demeure assez éloignée du lieu où siège le parlement. Il semblait pensif et ne pressait nullement le pas de son cheval, ce qui lui donnait le temps d'être reconnu et salué par un grand nombre de personnes auxquelles il rendait leur salut machinalement et d'un air distrait.

Il entra ainsi dans le parc à l'heure élégante où l'on y rencontre, en voiture où à cheval, la société aristocratique de Londres toute entière. Parmi les promeneurs à cheval, il aperçut bientôt deux de ses sœurs, dont l'une était mariée ; l'autre était une jeune fille de dix-sept ans. Le mari de la première servait d'escorte à toutes les deux. Lord Vivian Lyle (car on a déjà peut-être reconnu le cousin d'Éveline) se joignit à ce groupe de famille, et ils cheminaient ainsi depuis quelques instants assez rapprochés les uns des autres, lorsque tout d'un coup, ils entendirent derrière eux des cris et un grand bruit. Vivian tourna vivement la tête et vit, arrivant sur eux, un cavalier dont le cheval avait pris le mors aux dents. Aussi prompt que la pensée, il poussa d'un vigoureux effort le cheval de sa jeune sœur, qui se trouvait placé immédiatement dans la direction de l'animal emporté ; mais par ce même mouvement, il prit sa place et il fut renversé lui-même, tandis que leur assaillant involontaire poursuivait sa course furieuse et ne parvenait enfin à s'arrêter que fort loin du groupe qu'il venait de charger ainsi.

Émotion générale et grand effroi, mais heureusement de courte durée, car les premiers, parmi la foule de ceux qui se précipitèrent, trouvèrent déjà lord Vivian debout et se disposant à remonter à cheval. Toutefois, lorsqu'il voulut prendre ses rênes, il s'aperçut qu'il ne pouvait pas remuer le bras et sentit en même temps une intolérable douleur à l'épaule. Bref, il avait le bras cassé et l'épaule démise, ce qui ne l'empêchait pas de continuer sa route à cheval. Mais, parmi les voitures arrêtées en ce moment près de lui, se trouvait celle de la jeune comtesse Lyle, sa belle-sœur ; force lui fut de céder à ses instances et d'y monter avec ses sœurs. Il fut ainsi reconduit chez lui, et les soins nécessaires lui furent promptement prodigués par le médecin appelé en toute hâte, qui était l'ami de Vivian et de toute sa famille.

Cet accident était survenu depuis trois jours et il était encore au lit, lorsqu'à l'heure où il recevait tous les matins ses journaux et ses lettres, on lui en remit une en apparence beaucoup plus

importante que les autres, car il les déposa toutes sur une petite table à écrire placée près de lui, hormis celle-ci dont il déchira l'enveloppe avec une vivacité qui lui était peu ordinaire.

Vivian lut rapidement la lettre qu'il venait d'ouvrir, et il devint mortellement pâle, mais du reste aucun mouvement, ne trahit son émotion ; il la relut encore deux ou trois fois avec attention, enfin il la plia et la mit avec soin dans le tiroir de la table placé près de lui.

En ce moment le docteur M. entra. Les sourcils froncés, le singulier sourire, la pâleur livide de Vivian le frappèrent à l'instant.

— Vous avez fait quelque imprudence et vous souffrez davantage, s'écria-t-il en s'approchant vivement de son malade. Mais non, ce n'est pas cela, vous venez de recevoir une mauvaise nouvelle, je ne me trompe pas, j'en suis sûr.

Vivian répondit d'une voix moins altérée que son visage :

— J'ai reçu, oui, mon cher M., vous ne vous trompez pas, j'ai reçu une nouvelle... importante ; une nouvelle qui m'obligerait à partir à l'instant si je le pouvais.

— Vous savez bien que vous ne le pouvez pas.

— Quand pensez-vous que je le pourrai ?

— Pas avant deux mois, si vous tenez à ne pas demeurer estropié.

— Et si je n'y tiens pas, si je ne tiens qu'à partir et à arriver ?

— Vous n'êtes pas un enfant à qui il faille répondre quand il parle sans raison.

— Sérieusement, dit Vivian, très-sérieusement, quand pourrais-je partir, non pas sans danger, mais sans folie ?

— Eh bien ! la chose est impossible avant quarante jours au plus tôt.

Vivian ne répliqua pas et bientôt parla d'autres choses ; toute trace d'émotion avait disparu, mais soit que celle qu'il avait éprouvée eût été plus vive qu'il ne l'avait laissé voir, soit toute autre raison, son état se compliqua tout d'un coup d'une fièvre violente qui retarda de plusieurs semaines sa convalescence, et l'automne était déjà très-avancé, lorsqu'on put lire un matin dans un paragraphe du *Morning Post* que "lord Vivian Lyle, enfin rétabli des suites de l'accident qui avait causé de si longues inquiétudes à ses nombreux amis, ainsi qu'à sa famille, quittait l'Angleterre pour quelques mois et avait l'intention d'aller passer l'hiver à Rome."

XLVII

Tandis que le fiancé éconduit de la belle Éveline subissait ainsi une détention imprévue, celle-ci interprétait son silence au gré de ses désirs. Elle avait attendu sa réponse avec un certain malaise ; maintenant elle pensa qu'il était trop fier pour exprimer ses regrets, trop fier peut-être pour en ressentir, et elle finit par trouver que la chose valait mieux ainsi. Les journaux lui avaient, il est vrai, appris l'accident arrivé à son cousin, mais elle n'en avait pas de loin apprécié la gravité. Elle n'avait surtout pas soupçonné la part des souffrances de Vivian qu'elle aurait pu s'attribuer à elle-même, non qu'Éveline fût naturellement disposée à une modestie qui lui eût interdit ce soupçon, mais l'ensemble de ces souvenirs lui présentait son cousin sous un aspect calme, froid et fier qui rendait le sentiment qu'elle lui prêtait plus naturel que tout autre.

Ce qui importait en ce moment plus que tout à Éveline, c'était de n'être troublée par aucune pensée importune. N'entendant plus parler de Vivian, elle regarda comme surmontée la principale difficulté de sa vie, et ne songea plus qu'à se livrer avec confiance à l'avenir qui se trouvait devant elle.

Lady Cécilia, on le sait, ignorait, comme tout le monde, la promesse qui avait liée Éveline à Vivian ; elle avait donc agréé sans déplaisir la perspective du mariage de sa nièce avec Guy, lorsque celui-ci, à son arrivée à Paris, lui avait fait sa demande en forme. L'obstacle religieux, sur lequel elle avait consciencieusement et peut-être trop longuement insisté en causant avec Éveline, avait cependant une grande importance à ses yeux ; mais s'apercevant à la fin de son entretien à ce sujet avec sa nièce que celle-ci semblait être un peu plus décidée à passer outre qu'au commencement, elle réfléchit qu'au bout du compte Éveline n'en ferait qu'à sa tête, et qu'elle n'avait elle-même d'autre obligation que celle de l'arrêter si elle voulait faire une folie dont le monde pourrait la rendre responsable.

Or, parmi ceux qui en Angleterre se récrieraient en entendant dire que miss Devereux épousait un étranger, elle prévoyait que la plupart en apprenant que cet étranger était le marquis de Villiers, finiraient par un " Vous m'en direz tant ! " qui justifierait complètement lady Cécilia, le nom et la fortune de Guy le plaçant en effet au nombre de ces prétendants qui passent dans la race prudente des mères et des chaperons pour ne pouvoir être légèrement écartés.

Pour rendre justice à Éveline cependant, il faut dire que bien qu'elle eût l'habitude et le goût de la richesse et qu'elle ne fût point insensible au plaisir de porter un grand nom, il eût été injuste de croire qu'elle avait sacrifié son cousin à aucune considération de ce genre. Peut-être même n'avait-elle jamais réfléchi à ce fait, que lord Vivian Lyle était un cadet sans fortune, tandis que celle du marquis de Villiers était princière, et il n'eût point été impossible que cette idée, si elle se fut présentée clairement à son esprit, n'eût plutôt entravé que secondé l'attrait par lequel Guy avait supplanté son rival ignoré. Lord Vivian lui-même ne s'y était point trompé, et c'était précisément pour cela qu'il s'était senti frappé au cœur.

Tandis que lady Cécilia et Éveline voyageaient lentement dans le nord de l'Italie, Guy était allé les attendre à Rome, où ils devaient se réunir. Il y était arrivé dans une saison où l'on n'y rencontre pas d'étrangers, et dès les premiers jours, il avait ressenti cette impression calme et imposante — triste au gré de quelques-uns — qui, selon qu'elle attire ou déplaît, indique assez vite de quelle trempe est l'âme qui la ressent. Pour Guy, l'attrait fut immédiat, et pour l'en faire jouir mieux encore, l'arrivée de Franz vint bientôt lui apporter la seule compagnie qu'il pût en ce moment préférer à la solitude. Le lieu où ils se retrouvaient ajoutait pour tous deux au bonheur de se revoir, et il leur sembla que dans cette rencontre, ils célébraient la fête solennelle de leur amitié.

Bientôt ils commencèrent à parcourir ensemble cette grande Rome, où tout était depuis longtemps familier et cher à Franz, mais où tout cette fois lui paraissait transfiguré. Plus qu'un autre assurément, il avait goûté jadis cet enchantement que l'histoire et les arts y répandent avec profusion. Et cette beauté aérienne des lignes et des contours, et ce charme de la couleur, et cette splendeur de la lumière n'était-ce point là ce qui avait fait épanouir et grandir son talent qui rendait aujourd'hui son nom célèbre ? Mais un autre enchantement, une beauté plus haute, une splendeur plus vive, semblaient aujourd'hui s'échapper de tout ce qui l'environnait et lui parler un language nouveau et plus auguste. C'était cette même voix entendue pendant la nuit dans sa petite chambre du Pré-Saint-Clair, qui semblait à Rome s'élever de toutes parts plus suave et plus forte, et remplir la voûte des sanctuaires comme celle du ciel azuré, les ruines du Forum comme les profondeurs des Catacombes, les palais magnifiques comme la campagne poétique et déserte. Ces galeries incomparables, temples de l'art, naguère seul objet de son culte, ne lui suffisaient plus, non qu'il fût devenu indifférent à aucune des choses qui avaient élevé ou

charmé son âme : mais la voix qui retentissait en lui semblait sans cesse lui répéter ces mots " Plus haut, plus haut encore ! " Cette ascensionde l'âme, décrite plus tard dans des vers immortels[1], Franz dès lors en ressentait l'attrait puissant. Avant le poëte, il avait vu en rêve la bannière du mystérieux voyageur, et il la suivait de cime en cime en murmurant comme lui la devise qui y était inscrite : " *Excelsior.* "

Ce qui se passait dans la silencieuse profondeur du cœur de son ami échappait à Guy ; mais ce qu'il avait compris et apprécié, c'était l'accord nouveau de leurs âmes qui imprimait à leur amitié un sceau plus tendre et plus sacré. C'était là cette flamme de foi et d'amour qui, bien que contenue, donnait à Franz une éloquence ignorée de lui-même lorsqu'il visitait maintenant en chrétien les lieux naguère parcourus en artiste, et répandait dans leurs entretiens comme un torrent de lumière et de vie. Rien, nous le savons, n'avait détruit chez Guy les influences bénies de son enfance ; et, bien qu'il ne se souvînt pas à chaque instant de tout ce qu'elle aurait dû lui imposer, sa foi lui était souverainement chère, et au temps où pour elle, il aurait fallu souffrir et mourir, il eût été sans peine héros ou martyr.

A défaut de ces combats, il avait su d'ailleurs en livrer d'autres, et d'aussi difficiles, en imposant à sa jeunesse le frein de la loi de Dieu, et c'était là surtout, que s'était manifestée l'énergie qui était une de ses qualités principales. Mais cette énergie, on le sait, l'avait mieux servi contre les fautes auxquelles la faiblesse aurait pu l'entraîner, que contre celles qui naissaient de l'impétuosité de son caractère et de la vivacité de son imagination. Sous ce dernier rapport, Pierre Severin, tout en s'étant trompé une fois, avait cependant bien jugé Guy en le croyant susceptible d'une impression d'autant plus vive qu'elle serait soudaine et imprévue. La preuve en fut donnée le jour où il rencontra Éveline, qui de son côté lui ressemblait sur ce point, en sorte qu'ils avaient été attirés l'un vers l'autre par un défaut identique. Ajoutons cependant, pour excuser notre héros, qu'il eût été difficile de résister au charme séduisant qu'Éveline, lorsqu'elle voulait plaire, savait ajouter à ceiui de sa beauté. On pouvait la critiquer, la blâmer, quelquefois même la détester : se passer du rayon de soleil que faisait luire sa présence devenait presque impossible. Il n'était point surprenant que Guy eût subi ce charme ; un autre esprit, aussi froid que le sien était ardent, l'avait subi comme lui et plus

[1] *Longfellow*, page 272, éd. de 1862

puissamment encore, car en ce cas le contraste avait encore ajouté au prestige.

Il faut donc bien avouer ici que sous l'empire de cette fascination, Guy avait détourné les yeux de l'obstacle qui aurait pu le séparer d'Éveline, ou du moins, il n'y avait songé que vaguement et avec l'espérance qu'un temps viendrait où cet obstacle disparaîtrait et où leur union deviendrait plus complète.

Mais pendant les jours qu'il passait maintenant à Rome avec Franz, jours calmes et doux à ce point que, à peine si l'attente de ceux qui allaient venir lui en faisait hâter la fin, cette pensée se réveilla avec une toute autre intensité. Son ami venait de lui faire goûter, d'une façon saisissante et nouvelle, le bonheur d'une sympathie sans laquelle l'amour peut sans doute naître et vivre, mais non grandir et s'élever. Guy le comprit, et il s'étonna d'avoir pu jusque-là placer cette sympathie plus bas qu'au sommet de ses espérances d'avenir.

Il ne communiqua pas cependant cette pensée, à son ami, peut-être même voulait-il s'en distraire en cherchant de plus en plus à suivre celui-ci dans ces courses journalières et à surprendre pour ainsi dire les pensées nouvelles qui naissaient, belles et vigoureuses, de sa nouvelle croyance. Chaque promenade devenait ainsi un doux enseignement aussi bien qu'un épanchement intime, et Guy, dans ce contact, remontait graduellement à une hauteur dont il était descendu à son insu depuis que l'influence d'Anne ne régnait plus sur sa vie.

Dans le cours de l'une de ces promenades, ils étaient parvenus un jour à cette partie des jardins situés sur le Palatin qui domine le Forum, et d'où les yeux rencontrent de toutes parts les souvenirs les plus illustres et les ruines les plus fameuses de l'histoire. Ils s'assirent sur le fragment brisé d'une colonne à moitié recouverte de mousse et d'herbes grimpantes. Guy se mit à murmurer quelques vers d'une strophe de *Childe Harold*. La nouveauté leur prêtait alors un charme qui, selon nous et en dépit de la mode, subsiste encore. En tout cas à cette époque, Guy, comme la plupart des hommes de son âge, les savait par cœur, et les citait volontiers dans les lieux chantés par le poëte.

Il s'arrêta pourtant bientôt.

— Ma mémoire est en défaut ; aide-moi, Franz la tienne est meilleure,

Mais Franz secoua la tête.

— Ne me demande plus cela, dit-il, ce serait inutile. Oh ! non, Guy, en vérité, ce ne sont pas des paroles harmonieuses et des pensées vagues comme celles de Byron que m'inspirent aujour-

d'hui le lieu où nous sommes ou ceux que nous avons sous les yeux. Mais tu ne peux pas deviner ma pensée en ce moment ; tu ne peux surtout pas ressentir ce que j'éprouve...

—Cependant, dit Guy avec un demi-sourire, il me semble qu'habituellement je te comprends assez vite. Je ne devine pas toutefois, je l'avoue, pourquoi la vue de ce Forum, de ce Capitole et de toutes ces ruines semble te troubler si fort en ce moment.

Franz s'était levé ; son pâle visage s'était animé d'une façon peu ordinaire ; il alla s'appuyer contre un pan de mur qui se trouvait devant lui : ses cheveux, rejetés en arrière, découvraient son profil, dont le contour, accentué quoique fin, se dessinait sur le ciel bleu, et il regardait devant lui avec une expression qui changeait entièrement sa physionomie d'habitude si simple et si calme. Le génie qui résidait réellement dans son âme se trahissait bien ainsi quelquefois dans son regard ; mais dans ce moment, l'aspiration qui faisait rayonner ses yeux d'un feu sombre semblait être d'une toute autre nature.

Il étendit son bras vers la droite.

—Je ne vois dans toutes ces ruines que cet arc triomphal intact et debout, dit-il en désignant l'arc de Titus. Ces pierres me parlent un langage éloquent et terrible qui fait tressaillir tout mon sang...

Jamais Guy n'avait vu à son ami cette attitude, cette voix, ce regard. Il le considéra avec surprise, osant à peine lui demander la cause d'une exaltation qui lui semblait extraordinaire.

Au bout d'un moment, Franz lui dit tout d'un coup.

—Guy, dis-le-moi, toi qui porte un grand nom et qui est fier de l'ancienneté de ta race, as-tu jamais songé à la mienne ?

Guy fit un mouvement de surprise. En ce moment, et dans la bouche de Franz, cette question lui parut bizarre et presque dénué de sens.

—Tu me crois fou, dit Franz en souriant tristement. Oui, et tu aurais raison si je venais me vanter à toi de ce privilège, dont tous cependant nous portons l'indubitable signe, puisque le temps ne peut l'effacer de nos traits, de cette noblesse, enfin de l'ancienneté, qui rendrait la tienne, Guy, celle d'un parvenu, si les siècles comptaient pour nous comme pour vous. Non, non, ce n'est pas cela ; je ne suis pas fou, et lorsque je te parle de ce sang antique et illustre, de ce sang coupable et puni qui brûle dans mes veines... c'est... c'est...

Franz s'arrêta un instant suffoqué par l'émotion, puis il acheva presque à voix basse :

—C'est parcequ'il brûle avec une douloureuse ardeur de se

répandre pour Celui dont le sang divin et sacré crie vengeance contre lui !... vengeance et pardon !...

Il demeura un instant en silence, Guy, ému et attentif, ne songeait point à lui répondre : d'ailleurs, lorsque Franz sortait ainsi de sa réserve et pensait tout haut, il aimait à l'écouter et craignait de l'interrompre.

— Oh ! poursuivit bientôt celui-ci depuis que je suis chrétien (car quoique baptisé en naissant, tu sais bien que je suis vraiment chrétien depuis peu) tout m'apparaît sous un aspect frappant et nouveau !

Il releva la tête, croisa les bras, et regardant encore une fois vers la droite :

— Jérusalem est détruite, dit-il, il ne reste pas pierre sur pierre de l'antique cité ; mais cet arc de triomphe élevé au vainqueur du peuple juif est debout ! Les richesses du Temple sont anéanties, et les dernières traces de sa magnificence apportées à Rome pour orner ce triomphe, ont disparu mystérieusement les unes après les autres ; mais l'empreinte de ces trésors est demeurée gravée sur ce monument même, consacré au souvenir de la chute du temple et de la ville ! Chute si effroyable et si profonde que depuis le commencement du monde il n'y en a pas eu de semblable, et il n'y en aura jamais ! il n'a été donné à aucun peuple de pouvoir être aussi criminel et d'encourir un châtiment aussi redoutable que celui du peuple qui fut le mien !

Il se tut encore et promena son regard dans une autre direction

— Et cependant, reprit-il bientôt en se rapprochant de Guy, ne semblerait-il pas que les derniers défenseurs de Jérusalem auraient dû demeurer illustres, ne fût-ce que par leur infortune et par leur valeur ? Pourquoi donc les antiquaires et les guides qui nous ont si souvent montré cette voie triomphante qui mène au Capitole et nous en ont tant de fois énméré les souvenirs ; pourquoi aucun d'eux ne nous a-t-il parlé de ce qui survint le jour du triomphe de Titus, là-bas, à cette place, près des prisons mamertines, que nous apercevons d'ici ? Pourquoi, parmi tous les faits qui rendent ces prisons célèbres, ne nous ont-ils pas mentionné celui-là, qui cependant mériterait de l'être, autant du moins que celui de la mort de Jugurtha ?

— Je ne me souviens pas du fait dont tu veux parler, dit Guy.

— Non, j'en étais sûr. Et pourtant tu sais l'histoire et ta mémoire est bonne. Eh bien, Guy, laisse-moi te rappeler que ce jour-là, le triomphateur , au moment de monter au temple, devant verser le sang d'une victime, s'arrêta à cette place, tandis que l'on détachait de son cortége un captif de plus haute taille et plus richement

vêtu que les autres, et qu'on l'emmenait dans cette prison pour y achever son supplice avec le lacet même qu'il portait autour du cou. Ce ne fut qu'après cette immolation que le cortège reprit sa marche et acheva de monter jusqu'au Capitole ! Guy, ce captif dont on ne daigne pas nous parler, c'était Simon Bar-Gioras ; c'était l'un des trois derniers défenseurs de Jérusalem ! Oui, poursuivit Franz avec une émotion croissante, oui, c'était l'un de ceux qui la défendirent jusqu'au bout... mais hélas ! qui la défendirent comme des démons maîtres d'une âme qui ne veulent pas s'en laisser chasser, et non point comme les champions heroïques d'une cause sacrée et perdue. Aussi cette grandeur que la seule infortune suffit souvent pour donner, elle manqua à la calamité la plus grande que le monde ait vue, les noms attachés à cette immense catastrophe ne demeurèrent pas même fameux ?... Jean de Giscala, Éléazar, Simon Bar-Gioras : qui pense à eux aujourd'hui ? L'univers tout entier proclame et vénère les noms de deux pauvres Juifs qui, quatre ans auparavant, dans cette même prison, avaient eux aussi attendu le supplice ; mais le malheur, le courage, la mort tragique des autres ne leur ont point donné la gloire, et un dédaigneux oubli les a effacés de la mémoire des hommes !

Franz se tut et appuya sa tête sur ses mains jointes :

— Oh ! mon Dieu, dit-il tout bas avec ferveur, oh ! mon Dieu, que moi aussi je meure obscur, mais que ce soit pour *vous !* que moi aussi j'achève ma vie par un supplice ignoré, mais que ce supplice soit une expiation pour eux, et que cette expiation, désirée avec ardeur, soit acceptée avec miséricorde !

Cette prière, Guy ne l'entendit pas, mais lorsque son ami releva la tête, toute ombre avait disparu de son front, et il vit briller dans ses yeux comme un rayon céleste.

Ils se serrèrent la main sans parler davantage, et ils achevèrent lentement et en silence la promenade que cet entretien avait interrompue.

Le temps ainsi occupé et rempli passait sans que, malgré l'attente, Guy songeât à se plaindre de sa durée, et nous savons maintenant dans quelles dispositions il se trouvait le jour où, à quelque distance du Ponte Mole, il aperçut enfin la voiture qui amenait à Rome les deux voyageuses.

MME CRAVEN.

(*A continuer.*)

BIBLIOGRAPHIE.

Dreamland and other poems. By Charles Mair, 1 vol. in-8, de 151 p. Dawson Brothers, Editeurs.

C'est avec un véritable bonheur que nous sommes appelé à souhaiter la bienvenue à cet ouvrage qui forme une précieuse addition à la littérature anglaise de notre pays. Nous sommes convaincu que ce livre se recommandera de lui-même et par son propre mérite à tous les amants de la poésie.

Les deux plus longs poëmes de cette jolie collection sont *Dreamland* et *The North Wind's Tale.* Ce dernier, en peignant les souffrances et les efforts désespérés de l'équipage d'un navire arrêté par les glaces et destiné à périr au milieu des neiges du pôle arctique, donne une description très-vivante et très-animée des terreurs et des désastres que répand quelquefois l'aquilon, cet orageux enfant de l'hiver.

Quant à l'autre poëme, *Dreamland*, nous devons déclarer que nous n'en sommes pas également satisfait ; en réalité, c'est celui qui nous a le moins plû dans le livre. Quelques-unes des images qu'il contient sont marquées d'une erudité de langage qui déplaira au lecteur, et on y regrette des expressions d'un choix peu sévère.

Les poésies intitulées *To a Morning Cloud,—The beautiful land by the sea,—Alice,—Night and Morn,*—et les strophes dédiées à la mémoire du regretté M. McGee, sont très-belles et prouvent un vrai talent chez l'auteur. *August, The fire flies,* appartiennnent au genre descriptif et ont une valeur incontestable.

Cependant le poëme qui nous a plû davantage est celui qui est intitulé *The Pines.* Non seulement son rythme est parfait et sa mesure exacte, mais de plus il peint avec des couleurs très-vraies les magnifiques arbres de nos forêts canadiennes, dont on n'a pas assez vanté les beautés. On nous permettra d'en citer quelques vers, dont la cadence solennelle et le ton sèvère, sont un écho de ces harmonies qui quelquefois traversent et font vibrer nos profondes forêts.

> « Sublime in our solitude, changeless, vast,
> While men build, work, and save,
> We mock—for their years glide away to the past,
> And we grimly look on their grave.
> Our voice is eternal, our song sublime,
> For its theme is the days of yore—
> Back thousands of years of misty time,
> When we first grew old and hoar."

M. Charles Mair, l'auteur du livre qui fait le sujet de cette notice, est jeune, si nous sommes bien informé ; il est encore au seuil de cette carrière littéraire, objet de tant de nobles aspirations ; mais, grâce à cette haute éducation classique qu'il a eu l'avantage de recevoir et dont il a su bien profiter, il ne tardera pas à s'élancer en avant pour tendre au premier rang. Il nous dit dans sa préface " qu'il se sent convaincu qu'il recevra des personnes accoutumées à apprécier les œuvres littéraires une critique vraie mais juste, qui lui servira dans ses futurs travaux, ou bien le forcera à briser sa lyre pour toujours."

Quant à nous, nous sentons que c'est notre devoir de lui recommander instamment, de s'avancer avec persévérance dans le sentier dans lequel il marche déjà d'un pas si assuré. Qu'il ne se laisse pas abattre, ni décourager, par l'apathique indifférence ou l'oubli du public, qui, nous devons le reconnaître, accueille si souvent le mérite littéraire en Canada. En continuant de travailler, il obtiendra l'estime des esprits éclairés, s'imposera à tous ceux qui se laissent guider par le courant général, et acquerra enfin le rang qu'il aura mérité.

Le livre de M. Mair est imprimé avec élégance, et il fait le plus grand honneur aux éditeurs, MM. Dawson, de Montréal.

MME LEPROHON.

A propos de la publication par la *Revue Canadienne* d'une pièce de poésie de M. A. Fréchette, la Faculté des Arts de l'Université Laval nous prie de publier le paragraphe V de ses réglements, relatifs aux concours de poésie :

" Toutes les pièces envoyées deviendront la propriété de la Faculté des Arts."

(NOTE DE LA DIRECTION.)